



CONCESSION DE FORCES HYDRAULIQUES

**CONCLUE ENTRE
LA POLYNESIE FRANCAISE
ET LA SOCIETE MARAMA NUI**

**DANS LE CADRE DE L'AMENAGEMENT
ET DE L'EXPLOITATION DE LA VALLEE**

VAIHIRIA

**RAPPORT DU DELEGATAIRE
DU SERVICE PUBLIC**

Année 2025

Sommaire

1- SYNTHÈSE.....	3
1.1 Faits Marquants	4
1.2 Principaux indicateurs	6
1.3 Projets de développement	7
2 - PRESENTATION	8
2.1 Les moyens affectés à la concession	9
2.2 Le cadre juridique et contractuel	12
3 - OBLIGATION DE SERVICE A LA CLIENTELE.....	13
3.1 Tarif en vigueur	14
3.2 Production vendue et chiffre d'affaires correspondant.....	16
3.3 Bilan d'exploitation	20
4 - DONNEES COMPTABLES ET FINANCIERES	22
4.1 Principes de la comptabilité appropriée.....	23
4.2 Méthodologie et clés de répartition analytique.....	26
4.3 Les comptes de la concession	30
5 - INFORMATIONS SUR LES BIENS IMMOBILISES	34
5.1 Variation des immobilisations en concession.....	35
5.2 Situation des biens nécessaires à l'exploitation du service public	36
5.3 Suivi du programme contractuel d'investissements	37
5.4 Fonds de maintenance des conduites forcées	38
5.5 Dépenses de renouvellement	41
5.6 Dépenses de 1er établissement	44
5.7 Méthode relative aux charges calculées	45
5.8 Indemnités de fin de concession	49
6 - ENGAGEMENTS NECESSAIRES A LA CONTINUITE DU SERVICE PUBLIC	50



1- SYNTHESE

1.1 Faits Marquants

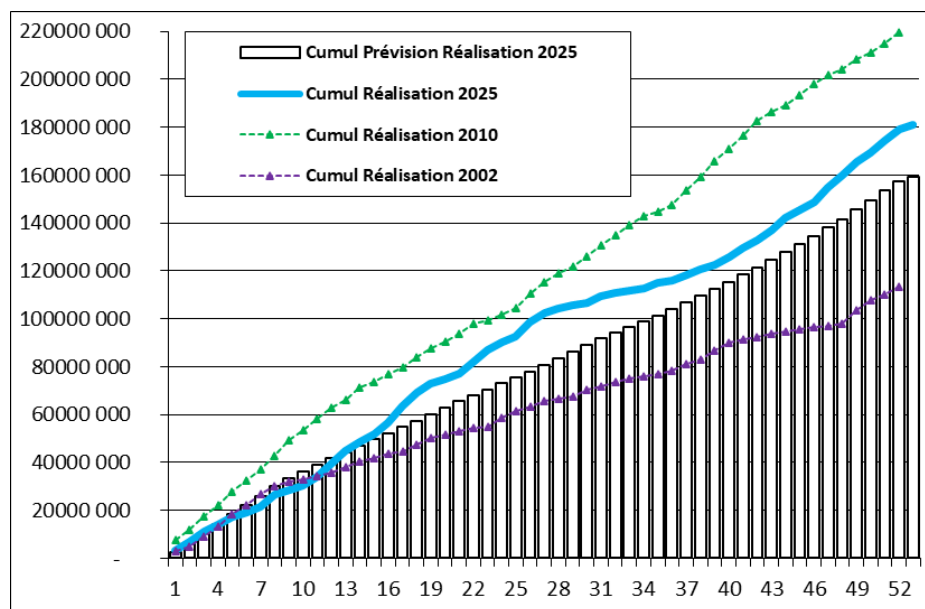
1.2 Les principaux indicateurs

1.3 Projets de développement

1.1 Faits Marquants

Production hydroélectrique globale annuelle

La production annuelle vendue par MARAMA NUI, toutes concessions confondues, a dépassé les 179 GWh et est supérieure de 12% à la production normative.



Cette performance est le résultat cumulé :

- de la pluviométrie exceptionnelle des mois de mars, avril, juin et du dernier trimestre de l'année, condition sine qua non ;
- du savoir-faire et de la forte implication des équipes à maintenir un parc disponible et optimisé grâce aux maintenances, aux réhabilitations et aux renouvellements des ouvrages et installations ;
- et de la mise en service de Putu Uira depuis 2023 qui permet d'écouler plus d'hydroélectricité la nuit et le week-end.

Cette production a ainsi permis d'éviter l'importation et la consommation de plus de 42 000 m³ de gasoil et ainsi le rejet dans l'environnement de plus de 173 000 T de CO₂.

Evolution globale du placement de l'hydroélectricité

L'année 2025 a été fortement impactée par l'essor massif du solaire, entraînant un bouleversement significatif dans l'ordre de placement des énergies dans le mix énergétique de l'île de Tahiti.

C'est ainsi que MARAMA NUI a dû renforcer encore la flexibilité de sa production, avec notamment, certains week-ends, une production nulle à la mi-journée suivie d'une montée en charge pouvant atteindre 30 MW en pointe du soir.

Les règles actuelles de la PGHM (Puissance Garantie Hydroélectrique Modulée) ont également été supprimées dans le courant de l'année.

Dans le contexte énergétique en pleine mutation, le programme de MARAMA NUI en faveur des STEP, avec une « Baby Step » prévue d'être mise en exploitation fin 2027 et une « Mama Step » destinée à être proposée au Fonds de Transition Énergétique mi-2026, apparaît plus que jamais d'actualité.

Problématique foncière

Plusieurs revendications foncières d'envergure portant sur les concessions de Fa'atauti'a et de Vaihiria ont fortement mobilisé les équipes tout au long de l'année.

Ces dossiers ont connu des avancées significatives, avec la signature d'accords à Vaihiria et des négociations en cours à Fa'atauti'a.

Le risque foncier, identifié comme l'un des risques majeurs pesant sur les finances de l'entreprise, a fait l'objet d'une réévaluation approfondie.

À l'issue de cette analyse, un programme de renforcement des provisions a été mis en place.

Fin de la convention de Puissance garantie modulée

La convention de « PGHM » bien que toujours en application n'avait plus aucune utilité et était même devenue contreproductive depuis le développement massif du photovoltaïque. Elle a été dénoncée d'un commun accord au 31 décembre 2024.

Fiabilité du réseau de transport

La fiabilité du réseau de transport a connu une légère amélioration.

Toutefois, ce sujet reste sensible, notamment dans les vallées de Vaihiria, Tita'aviri et Vaite, où des travaux TEP demeurent nécessaires afin de rétablir un niveau de service conforme aux standards attendus.

Audit Engie

Enfin, un audit Engie a mis en évidence des écarts entre certaines pratiques de l'entreprise et les règles du groupe en matière de sûreté des barrages, ces dernières allant au-delà des obligations réglementaires qui constituaient jusqu'à présent notre principal référentiel.

Des échanges sont en cours avec les experts du groupe afin d'adapter, le cas échéant, nos pratiques ou les règles du groupe aux enjeux et spécificités locales.



Travaux de renouvellement de conduite forcée à Vaihiria

Les travaux de remplacement de 400 m de conduite forcée ont débuté en 2025 (voir description au point 5.4). Ces opérations d'ampleur ont nécessité la conclusion d'accords avec les familles propriétaires des zones occupées par les installations temporaires du chantier, et une régularisation de l'implantation de certains ouvrages. La majeure partie des accords fonciers avec les propriétaires concernés, a été conclue au mois de mars 2026.

Un avenant à la concession de forces hydrauliques est également prévu, pour permettre d'abonder le Fonds de Maintenance des Conduites Forcées de Vaihiria, par transferts depuis les fonds des concessions de Papeno'o.

1.2 Principaux indicateurs

			Vaihiria	
			2025	2024
Techniques	Disponibilité des ouvrages		99,91%	99,99%
	Production sortie Transfo.			
	- exercice	kWh	20 091 381	23 791 329
	- moyenne historique	kWh	17 713 411	17 654 266
	Production vendue			
	- exercice	kWh	19 933 832	23 051 899
	- rendement		99,2%	96,9%
Financiers	- contractuelle	kWh	16 902 591	16 429 487
	Chiffre d'Affaires Net Energie	k XPF	185 012	183 195
	Ecart sur prévisionnel (Art16.2)			
	- valeur du fonds au 31 décembre	k XPF	138 755	128 897
	- variation de l'exercice	k XPF	9 858	42 947
	Patrimoine Immobilier	k XPF	1 534 372	1 531 092
	Travaux réalisés			
	- Dépenses de renouvellement	k XPF	276	0
	- Dépenses d'améliorant	k XPF	3 003	0
	Besoin de renouvellement	k XPF	1 398 354	1 398 631
	Fonds de maintenance des conduites forcées			
	- valeur du fonds au 31 décembre	k XPF	-420 989	65 053
	- Variation sur l'exercice	k XPF	-486 042	-101 233
	Indemnité prévisionnelle de fin de concession	k XPF	1 361 207	1 352 414
Développement durable	Environnement			
	- économie de carburant	m3	4 775	5 654
	- réduction de CO2	T	19 424	23 001



1.3 Projets de développement

Il n'y a pas, à ce stade, de projet de développement pour la concession de Vaihiria.



2 - PRESENTATION

2.1 Les moyens affectés à la concession

2.2 Le cadre juridique et contractuel

2.2.1 La convention de concession

2.2.2 Les autres contrats

2.1 Les moyens affectés à la concession

Une équipe engagée

Les moyens humains affectés à la concession hydroélectrique sont mutualisés sur l'ensemble des vallées exploitées par MARAMA NUI, délégataire du service public.

L'exploitation repose sur une équipe opérationnelle de 29 salariés (dont 7 femmes) dédiée à la production hydroélectrique, appuyée par des fonctions support administratives, financières, QSE et achats communes à l'ensemble du Pôle Énergie du groupe Engie en Polynésie française.



MARAMA NUI, la référence polynésienne de l'hydroélectricité

Créée en 1980, MARAMA NUI est un acteur historique et pionnier de l'hydroélectricité en Polynésie française. Son capital associe l'opérateur électrique local (S.A. ELECTRICITE DE TAHITI à hauteur de 56,36%), la Polynésie française (35,38%), et environ 600 petits porteurs dont de nombreux ayants-droits des vallées concernées, favorisant l'ancrage territorial et le partage des retombées économiques.

L'entreprise assure une part majeure de la production d'électricité renouvelable du territoire et exploite six concessions hydroélectriques dans le sud et l'est de Tahiti Nui :

- Vaihiria (1985), commune de Mataiea – Teva I Uta ;
- Vaite (1985), commune de Papeari – Teva I Uta ;
- Fa'atauti'a (1985), commune de Hitia'a – Hitia'a O Te Ra ;
- Tita'aviri (1988), commune de Papeari – Teva I Uta ;
- Haute Papeno'o (1989), commune de Papeno'o – Hitia'a O Te Ra ;
- Moyenne Papeno'o (1995), commune de Papeno'o – Hitia'a O Te Ra.

Après une période de près de 20 ans de suspension des développements, de nouveaux ouvrages ont été mis en service entre 2017 et 2019, renforçant ainsi la capacité de production hydraulique (projets Hydromax générant +2,55 GWh/an).

À ce jour, MARAMA NUI exploite un parc industriel composé de 16 barrages, dont le Lac Vaihiria, 28 captages au fil de l'eau, et 23 turbines, répartis sur 5 vallées de Tahiti, pour une puissance installée totale de 47,6 MW.



Une énergie propre, locale et renouvelable

La production hydroélectrique de MARAMA NUI (170 GWh en moyenne sur les 10 dernières années avec un record à 217 GWh en 2010) contribue de manière déterminante à la transition énergétique de la Polynésie française. Elle permet de réduire les importations de carburants fossiles (environ -38.000 m³ de gazole) et les émissions de gaz à effet de serre (environ -155.000 T de CO₂).

L'exploitation des ouvrages est conduite dans le respect des milieux naturels, avec une attention particulière portée à la biodiversité et à la continuité écologique des rivières.

Par ailleurs, les installations constituent des supports pédagogiques valorisant les énergies renouvelables, notamment à destination des publics scolaires.



MARAMA NUI, un investisseur de premier plan au niveau Polynésien

L'entreprise mène depuis 2007 un programme structurant de confortement de ses ouvrages (budget total de 5,3 Md F) destiné à garantir leur sécurité et leur pérennité à long terme.

Cet engagement se traduit par des investissements importants (environ 200 MF/an) et réalisés essentiellement par des entreprises locales.



Système d'information et moyens matériels

MARAMA NUI dispose de moyens techniques et matériels performants assurant la conduite, la surveillance et la maintenance de l'ensemble des installations hydroélectriques.

Ces moyens reposent sur des systèmes de télécommunication sécurisés, un système d'information industriel avancé, des infrastructures informatiques résilientes et des outillages spécialisés.

Le rattachement au groupe Engie permet en outre de bénéficier de moyens mutualisés et d'expertises techniques renforçant la fiabilité de l'exploitation.

2.2 Le cadre juridique et contractuel

2.2.1 La convention de concession

La concession de forces hydrauliques Vaihiria a été confiée par la Polynésie française à MARAMA NUI, par une convention du 15 octobre 1985 pour une durée initiale de 40 ans, devant prendre fin le 31 décembre 2025.

Un premier avenant, en date du 19 janvier 1998, a prolongé de 10 ans la durée de la concession (portée au 31 décembre 2035), et instauré une formule procédant à la baisse du tarif du kWh sur les 3 années à suivre.

Un second avenant, en date du 29 décembre 2015, a introduit un prix de vente du kWh hydroélectrique spécifique à chaque concession, introduit une formule d'actualisation et de partage des rendements, instauré une nouvelle méthode d'amortissement des biens de la concession, avec mise en place d'une indemnité de fin de concession sur la valeur nette comptable, et mis en place un fonds de maintenance des conduites forcées.

Un projet de troisième avenant a été établi en début d'année 2026 avec les services techniques du ministère de l'énergie, afin de prendre en compte le besoin complémentaire du Fonds de Maintenance de Conduites Forcées de la concession. Au moment où le présent rapport était rédigé, cet avenant était en cours d'examen par les différentes commissions compétentes.

La concession de Vaihiria comprend notamment 3 centrales, dénommées "Vaihiria 1, 2 et 3", et 3 retenues principales.

2.2.2 Les autres contrats liés à la délégation de service public

- Contrat de fourniture d'hydroélectricité avec EDT
- Convention de gestion déléguée avec EDT
- Contrat de conduite du parc hydroélectrique par EDT

Ces contrats sont détaillés au chapitre 6 « Engagements nécessaires à la continuité du service public ».



3 - OBLIGATION DE SERVICE A LA CLIENTELE

3.1 Tarif en vigueur

3.2 Production vendue et chiffre d'affaires correspondant

- 3.2.1 Pluviométrie
- 3.2.2 Disponibilité des ouvrages
- 3.2.3 Production brute d'hydroélectricité
- 3.2.4 Production vendue
- 3.2.5 Chiffre d'affaires

3.3 Bilan d'exploitation

- 3.3.1 Incidents majeurs
- 3.3.2 Réalisations de l'année

3.1 Tarif en vigueur

Le tarif est fixé par arrêté en conseil des ministres.

Date	Texte	Tarifs
22/01/1985	Arrêté n° 46 CM	de 13,00 F à 27,39 F / kWh selon la tranche (NB : tarifs de distribution sur la Côte Est)
29/08/1991	Arrêté n° 927 CM	13,00 F / kWh
08/01/1992	Arrêté n° 24 CM	13,25 F / kWh
29/04/1992	Arrêté n° 494 CM	13,25 F / kWh
15/06/1993	Arrêté n° 493 CM	13,25 F / kWh
30/05/1994	Arrêté n° 535 CM	13,25 F / kWh
21/07/1997	Arrêté n° 721 CM	12,25 F / kWh
14/05/1998	Arrêté n° 681 CM	12,18 F / kWh
18/05/1999	Arrêté n° 741 CM	12,06 F / kWh
31/12/1999	Arrêté n° 1993 CM	12,06 F / kWh (9,90 + 2,16 au titre de la puissance garantie)
25/06/2009	Arrêté n° 901 CM	12,06 F / kWh
25/02/2016	Arrêté n° 203 CM	10,00 F / kWh (tarif spécifique à la concession de Vaihira)

Bien que cela soit prévu au cahier des charges de la concession, aucune des actualisations tarifaires contractuellement dues n'a fait l'objet depuis le 25 février 2016 d'un arrêté du conseil des ministres.

Dans ses ventes à EDT, MARAMA NUI applique néanmoins les tarifs découlant de ces conventions, déduction faite d'une partie de la rémunération initialement affectée au paiement d'un impôt foncier dont elle n'est finalement pas redevable.

Date	Evènements	Variations		Tarif
		Actualisation	Autres	
12/2015	Avenant 3			10,00
	Restitution taxe foncière		-0,25	9,75
01/03/2016	Actualisation	0,01		9,76
01/03/2017	Actualisation	0,02		9,78
01/09/2017	Refacturation pertes de transport		-0,29	9,49
01/03/2018	Actualisation	0,03		9,52
01/03/2019	Actualisation	-0,02		9,50
01/08/2019	Prise en charge des pertes de transport		0,29	9,79
01/03/2020	Actualisation	0,02		9,81
01/03/2021	Actualisation	0,05		9,86
01/03/2022	Actualisation	0,09		9,95
01/03/2023	Actualisation	0,26		10,21
01/03/2024	Actualisation	0,32		10,53
01/03/2024	Impact plafonnement Article 16-2 alinéa 2		-0,05	10,48
01/03/2025	Refacturation pertes de transport		-0,31	10,17
01/03/2025	Actualisation	0,07		10,24
01/03/2025	Impact plafonnement Article 16-2 alinéa 2		-0,55	9,69
Total		0,85	-1,16	

En 2023, le tarif contractuel de la concession de Vaihira est pour la première fois devenu supérieur au tarif publié, inchangé depuis 2016. Le tarif contractuel est celui qui aurait dû être pratiqué, conformément au cahier des charges de la concession. Toutefois, l'introduction d'un recours contre le tarif publié a été reportée au profit de discussions amiables. Aussi, la facturation de l'exercice a été réalisée sur la base du tarif publié, jusqu'au 01/03/2025.



A compter du 01/03/2025, les pertes du réseau de transport sont prises en charge par la TEP, entraînant une diminution de 0,31 FCFP du tarif applicable à la concession de Vaihiria.

Par ailleurs, l'application du plafonnement prévu à l'article 16-2, alinéa 2, a entraîné une réduction supplémentaire de 0,55 FCFP du tarif contractuel, ramenant celui-ci à un niveau inférieur au tarif publié.

Par courrier du 14 avril 2025, le Pays a confirmé la mise en œuvre de ce tarif (9,69 FCFP/kWh) à compter du 01/03/2025.

Actualisation tarifaire

Le tarif contractuel correspond au tarif contractuel N-1 auquel est appliqué la formule de calcul définie dans le contrat avec les indices.

	Forfait 31/12/2023	Forfait 31/12/2024		
ISC	124,97	125,43	0,37%	100,37%
ICV	109,86	111,39	1,39%	101,39%
PSD	118,37	120,36	1,68%	101,68%
0,5 ICV + 0,5 PSD				101,54%

Prix Achat hydro Marama Nui	Tarifs contractuels actualisés au 01/03/2024 avec impact plafonnement Article 16-2 alinéa 2	Pertes TEP au kWh	Tarifs contractuels actualisés au 01/03/2025				Tarifs contractuels actualisés au 01/03/2025 incluant le retrait des pertes de transport	Impact plafonnement article 16-2 alinéa 2	Tarifs contractuels actualisés au 01/03/2025 incluant le retrait des pertes de transport et avec impact plafonnement Article 16-2 alinéa 2
			F	P	I	Actualisation			
Prix hydro Marama Nui Vaihiria	10,48	-0,31	0,3251	0,3568	0,3181	0,07	10,24	-0,55	9,69

Article 16-2 alinéa 2

L'entreprise a mis en application l'alinéa 2 de l'article 16-2 « Traitement des écarts par rapport au prévisionnel »

« Si le cumul de ces écarts sur plusieurs années dépasse 50% du Chiffre d'Affaires prévisionnel de la concession, sa valeur est prise en compte de façon lissée dans la détermination des tarifs des 5 années suivantes. En fin de concession, l'écart cumulé résiduel positif reviendra au concédant, l'écart résiduel négatif sera pris en charge par le concessionnaire »

L'impact, au titre de 2025, pour la concession Vaihiria est 9,4 MFCFP.

3.2 Production vendue et chiffre d'affaires correspondant

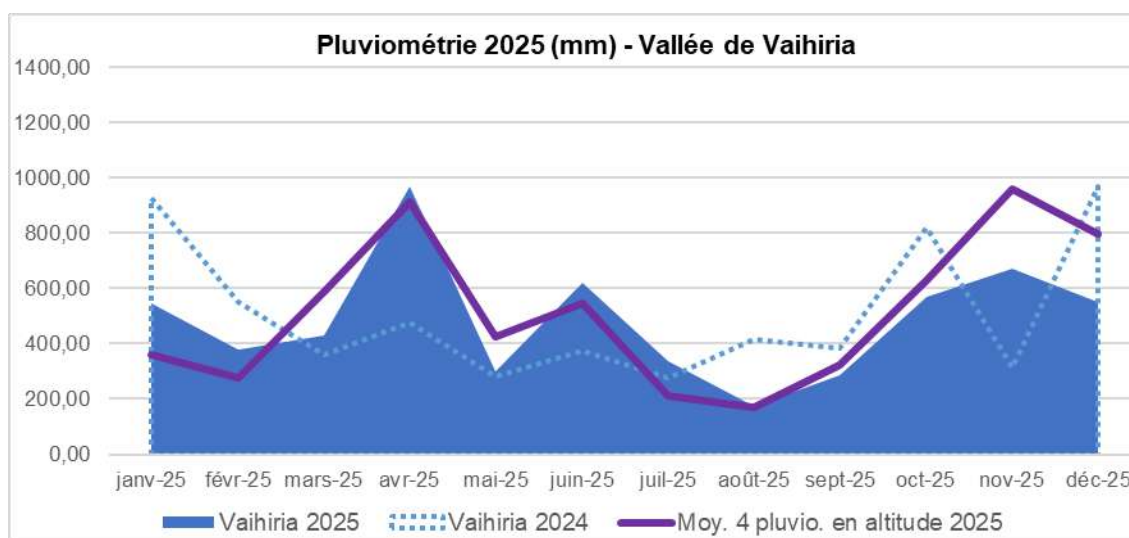
3.2.1 Pluviométrie

La pluviométrie en altitude de la vallée de Vaihiria a dépassé les 5 m sur l'année.

Elle :

- a été inférieure de 5% à la pluviométrie de l'année précédente ;
- et a été inférieure de 5% à la moyenne annuelle des quatre pluviomètres des vallées équipées.

La moyenne de la pluviométrie annuelle de l'île de Tahiti a été inférieure de 3% à la pluviométrie de l'année précédente.



3.2.2 Disponibilité des ouvrages

La disponibilité sur arrêts automatiques de l'ensemble du parc des turbines de la concession de Vaihiria a été très bonne, avec 1 jour d'indisponibilité sur l'année tous arrêts automatiques cumulés.

Le nombre de déclenchements a augmenté de 4 par rapport à l'année précédente, en passant de 1 à 5, dont :

- 4 arrêts automatiques ont été d'origine électrique ;
- et 1 d'origine mécanique.

	Nb. déclenchements (arrêts automatiques)	Taux disponibilité sur arrêts automatiques
Vaihiria 1	3	99,86%
Vaihiria 2	1	99,98%
Vaihiria 3	1	99,87%
Concession de Vaihiria	5	99,91%
Total Marama Nui	29	99,78%



Parmi les 6 défauts sur le réseau de transport touchant la concession qui ont été comptabilisés tout au long de l'année :

- 1 arrêt turbine a été constaté ;
- 4 défauts ont provoqué une perte d'énergie hydroélectrique par débordements des bassins de la vallée.

En outre, les turbines ont totalisé environ 4 mois d'indisponibilité pour diverses interventions programmées, dont :

- 40 jours d'indisponibilité des centrales de Vaihiria 2 et 3 pour des travaux TEP (remplacement des postes d'interconnexion) ;
- 50 jours d'indisponibilité de la centrale Vaihiria 1 pour des travaux de renouvellement (25 jours pour la vanne de pied) et de maintenance (25 jours pour la soupape).

3.2.3 Production brute d'hydroélectricité

La production brute (à savoir en sortie transformateur) de chaque ouvrage est comptabilisée depuis la mise en exploitation sur une année calendaire : 1983 pour Vaihria 2, 1985 pour Vaihria 3 et 1986 pour Vaihria 1.

En 2025, avec 20,09 GWh, la production totale de la concession de Vaihria a été supérieure de 13% à la moyenne de l'énergie produite depuis 1986 (17,71 GWh).

	VAIHRIA 1	VAIHRIA 2	VAIHRIA 3	VALLEE VAIHRIA
1981				
1982				
1983		7 489 400		
1984		5 922 000		
1985		6 926 900	3 127 500	
1986	7 545 700	6 127 100	4 781 500	18 454 300
1987	7 357 900	5 509 000	2 354 400	15 221 300
1988	9 645 800	7 331 500	3 083 800	20 061 100
1989	7 417 600	5 758 800	3 432 000	16 608 400
1990	9 451 400	6 908 700	4 307 600	20 667 700
1991	7 297 800	5 968 700	3 194 500	16 461 000
1992	8 406 520	6 251 900	2 890 800	17 549 220
1993	8 579 900	5 895 400	3 143 200	17 618 500
1994	8 000 600	5 591 900	2 538 300	16 130 800
1995	8 253 600	6 246 800	3 215 700	17 716 100
1996	6 338 900	5 666 200	2 902 900	14 908 000
1997	8 029 500	6 625 200	3 519 800	18 174 500
1998	9 922 000	7 385 400	3 133 500	20 440 900
1999	6 562 800	4 917 400	2 529 300	14 009 500
2000	7 389 700	5 351 100	3 006 900	15 747 700
2001	7 155 200	5 197 100	2 548 800	14 901 100
2002	5 169 340	4 182 470	1 818 000	11 169 810
2003	4 685 630	4 031 380	2 068 071	10 785 081
2004	6 437 340	4 714 550	2 957 790	14 109 680
2005	6 206 370	5 240 430	1 381 332	12 828 132
2006	8 437 960	6 298 700	2 198 289	16 934 949
2007	8 406 830	5 701 770	3 435 949	17 544 549
2008	6 739 600	6 643 300	3 686 230	17 069 130
2009	6 962 497	6 795 416	3 735 739	17 493 652
2010	10 230 070	8 922 270	6 175 759	25 328 099
2011	7 229 882	7 697 235	4 881 472	19 808 589
2012	8 307 189	7 274 182	4 389 175	19 970 546
2013	6 802 415	6 749 783	4 735 942	18 288 140
2014	8 322 140	6 491 888	3 779 733	18 593 761
2015	8 297 199	6 702 052	4 112 873	19 112 124
2016	9 197 850	7 792 278	4 240 701	21 230 829
2017	10 857 750	7 605 011	3 980 523	22 443 285
2018	8 259 410	6 390 434	2 836 628	17 486 472
2019	8 221 255	6 591 218	2 866 155	17 678 628
2020	7 825 706	6 459 230	2 993 231	17 278 167
2021	6 615 251	5 914 533	3 255 320	15 785 103
2022	8 992 273	7 381 757	5 294 813	21 668 843
2023	6 821 954	5 595 195	4 025 689	16 442 838
2024	9 986 828	7 668 673	6 135 828	23 791 329
2025	8 366 480	6 867 682	4 857 218	20 091 381
maxi	10 857 750	8 922 270	6 175 759	25 328 099
mini	4 685 630	4 031 380	1 381 332	10 785 081
moy réelle à 2025	7 868 353	6 343 766	3 501 292	17 713 411
Ecart / Moyenne	6%	8%	39%	13%

3.2.4 Production « vendue »

Après prise en compte des consommations des auxiliaires des centrales et des pertes TEP, la production vendue sur l'exercice s'élève à **19 933 832 kWh**.

	Janv - Fév	Mars - Juillet	Août - Déc	2025
Production brute (sortie transfo.)				20 091 381 kWh
- Consommation des auxiliaires				-67 233 kWh
Production nette des consommations des auxiliaires	2 956 355 kWh	9 441 113 kWh	7 626 680 kWh	20 024 148 kWh
Pertes transport supportées MN	-90 316 kWh	0 kWh	0 kWh	-90 316 kWh
Production nette vendue	2 866 039 kWh	9 441 113 kWh	7 626 680 kWh	19 933 832 kWh

3.2.5 Chiffre d'affaires

3.2.5.1 Pertes de transport

Depuis mars 2025 et la modification de la facturation des énergies transitant sur le réseau TEP, les pertes de transport ne sont plus prises en charge par MARAMA NUI. Les kWh injectés sur le réseau de transport sont intégralement achetés par EDT, qui se fait ensuite indemniser des pertes par TEP. Conformément aux stipulations de l'avenant de décembre 2015, ce changement de régime des pertes s'est accompagné d'une réduction du prix unitaire du kWh, de sorte à n'avoir aucun impact sur le chiffre d'affaires de MARAMA NUI.

3.2.5.2 Chiffre d'affaires

Par application du tarif contractuellement dû aux volumes vendus, traitement des écarts de volume avec la production contractuelle, le chiffre d'affaires ressort à **185 011 901 XPF**.

	Janv - Fév	Mars - Juillet	Août - Déc	2025
Production brute (sortie transfo.)				20 091 381 kWh
- Consommation des auxiliaires				-67 233 kWh
Production nette des consommations des auxiliaires	2 956 355 kWh	9 441 113 kWh	7 626 680 kWh	20 024 148 kWh
Pertes transport supportées MN	-90 316 kWh	0 kWh	0 kWh	-90 316 kWh
Production nette vendue	2 866 039 kWh	9 441 113 kWh	7 626 680 kWh	19 933 832 kWh
Production contractuelle (art 16-2)	3 385 350 kWh	6 209 733 kWh	7 307 508 kWh	16 902 591 kWh
Ecart	-519 311 kWh	3 231 380 kWh	319 172 kWh	3 031 241 kWh
Dont 66% porté en cpt courant du concédant	-342 745 kWh	2 132 710 kWh	210 654 kWh	2 000 619 kWh
Vente à EDT	28 660 390 XPF	91 484 382 XPF	73 902 539 XPF	194 047 311 XPF
- Refacturation consommation des auxiliaires (à TEP)				161 995 XPF
- Indemnisation suite indisponibilité du réseau de transport (à TEP)				39 900 XPF
- Avoir sur pertes de production à la suite d'indisponibilités du réseau de transport (Années 2019 à 2025)				0 XPF
Chiffre affaires énergie				194 249 206 XPF
Ecart sur prévisionnel (Art.16.2)				-19 279 748 XPF
Reprise plafonnement (Art.16.2 al2)				9 421 855 XPF
Chiffre affaires Net énergie				184 391 313 XPF
Autres produits annexes				620 588 XPF
Chiffre affaires VAIHRA				185 011 901 XPF



3.3 Bilan d'exploitation

3.3.1 Incidents majeurs

Accident du travail

Aucun accident du travail ni autre incident majeur n'est survenu en 2025 dans la concession de Vaihiria.

Exploitation du Lac Vaihiria

Les seuils de débordement (21 mètres) et de surverse (25,3 mètres) du Lac Vaihiria n'ont pas été atteints au cours de l'année.

Accès aux aménagements hydroélectriques

Cette année se caractérise par des avancées significatives en matière foncière dans la vallée de Vaihiria :

- Une autorisation d'occupation temporaire, de 2025 à 2027, a été signée avec les ayants-droits de la succession de Tini a MAROTAU pour l'emprise des installations dédiées au chantier de remplacement partiel de la conduite forcée de Vaihiria 3, notamment les pylônes du blondin. Cette étape a été déterminante pour un démarrage des travaux dans les temps.
- Les discussions se sont poursuivies avec ces mêmes ayants-droits en vue d'aboutir sur un bail commercial et industriel pour plusieurs surfaces atteignant près de 10000 m² et réparties sur l'ensemble de la vallée, où sont implantés différents ouvrages de la concession (déversoir du Lac, barrages Vaihiria 1 et 2, et casiers de curage). En avril 2026, ce bail a pu être signé avec les représentants de plus de 90% des ayants-droits, sécurisant ainsi des implantations importantes.

Bien que l'accès à la centrale Vaihiria 1 se soit fait sans encombre malgré la chaîne installée par l'occupant du terrain limitrophe de la centrale, Timi BENNETT, les différents sujets en cours avec la famille élargie BENNETT implantée en bas de vallée n'ont pas évolué de façon satisfaisante :

- Le terrain acquis en 2021 par MARAMA NUI, jouxtant en aval le terrain occupé par Timi BENNETT, reste inexploitable car ce dernier empêche d'accéder à la zone pour y poser le bornage. Pour mémoire, ce terrain avait pour vocation d'entreposer les équipements et les matériels nécessaires aux chantiers de la vallée, notamment pour la conduite forcée de Vaihiria 3, MARAMA NUI est de ce fait contrainte de louer un espace pour cela une dizaine de kilomètres plus loin sur Papara.
- MARAMA NUI a poursuivi des discussions avec la famille élargie BENNETT dans le but d'aboutir à un protocole d'accord traitant, dans un premier temps d'un loyer pour la parcelle accueillant la centrale Vaihiria 1, et dans un second temps des circulations sur la piste d'accès aux ouvrages hydroélectriques de la vallée passant devant la parcelle dont cette famille se dit ayant-droit.

3.3.2 Réalisations de l'année

En termes d'exploitation, l'année a été marquée par une intervention préventive (25 jours d'indisponibilité) de révision de la soupape de la centrale Vaihiria 1.



Le curage annuel du bassin Vaihiria 1 a été réalisé et les paramètres physico-chimiques ont été suivis (résultats conformes).



La campagne annuelle, en lien avec les actuels nombreux travaux dans la vallée, de pêche scientifique a été conduite dans l'ensemble de la vallée de Vaihiria.



4 - DONNEES COMPTABLES ET FINANCIERES

4.1 Principe de la comptabilité appropriée

- 4.1.1 La séparation des contrats de délégation
- 4.1.2 La séparation des activités du contrat de délégation
- 4.1.3 Le principe du coût réel constaté
- 4.1.4 La prééminence de l'imputation directe
- 4.1.5 La non-compensation des produits et des charges dans la présentation de l'information financière
- 4.1.6 La justification du périmètre de charges
- 4.1.7 La permanence des méthodes retenues dans la détermination du périmètre de charge
- 4.1.8 Les principes relatifs à la méthode économique des charges calculées
- 4.1.9 Les opérations effectuées avec les parties liées
- 4.1.10 L'identification des contrats à long terme
- 4.1.11 Distinction entre coûts récurrents et coûts non récurrents au sein des activités concernées
- 4.1.12 Objectivation de la marge du délégataire par activité
- 4.1.13 Présentation de l'écart entre le revenu autorisé prévisionnel et le chiffre d'affaires réalisé
- 4.1.14 Ajustement suite à une remise en cause par l'autorité en charge du contrôle de la concession des coûts présentés

4.2 Méthodologie et clés de répartition analytique

4.3 Les comptes de la concession



La comptabilité appropriée a été mise en place par arrêté 2100 CM du 17 décembre 2015 et s'applique à toute personne physique ou morale titulaire d'une délégation de service public du secteur de l'énergie en Polynésie française.

L'arrêté 725 CM du 21 mai 2024 a mis à jour et précisé les conditions de présentation des rapports annuels des délégataires.

Les comptes y sont présentés par type de dépenses (vente, maintenance, conduite et fonctionnement...).

4.1 Principes de la comptabilité appropriée

4.1.1 – La séparation des contrats de délégation

Un compte de résultat et un bilan spécifique sont présentés pour chaque concession de MARAMA NUI. Comptablement, les dépenses engagées au bénéfice d'une concession y sont toujours directement affectées.

4.1.2 – La séparation des activités du contrat de délégation

MARAMA NUI possède une seule activité, celle de la fourniture d'hydroélectricité.

4.1.3 – Le principe du coût réel constaté

Certaines dépenses comme la main d'œuvre, non directement affectables, font l'objet d'une répartition en fonction des temps passés telle que pratiquée pour l'exploitation déléguée MARAMA NUI /EDT.

4.1.4 – La prééminence de l'imputation directe

Dans la mesure du possible, toutes les commandes spécifiques à des concessions sont en imputation directe. Certains postes non imputables directement font l'objet d'une répartition notamment la prestation déléguée, etc...

4.1.5 – La non-compensation des produits et des charges dans la présentation de l'information financière

Les lignes de produit sont identifiées dans le compte de résultat à l'exception des postes suivants :

VAHIRIA		Montant Compte de résultat	Détail produits	Détail charges
Maintenance - Conduite exploitation	Autres produits et charges	-188 277	59 897	-248 174
Maintenance - Conduite exploitation	Exceptionnel	535 418	7 406 368	-6 870 950
Structure	Provisions - PIDR	456 849	728 115	-271 267
Financier	Autres produits et charges financières	78 390	78 668	-278
TOTAL		882 379	8 273 048	-7 390 669



4.1.6 – La justification du périmètre de charges

MARAMA NUI possède une seule activité, la production d'hydroélectricité.

A une écriture de comptabilité générale peuvent être associées une ou plusieurs écritures analytiques qui précisent le(s) centre(s) de coût et le(s) eOTP concernés.

L'eOTP est la combinaison d'un chantier et d'un bien, le bien permettant de préciser « sur quoi » on travaille : tel groupe de puissance d'une centrale de production, tel élément du réseau de distribution, tel barrage, telle agence de clientèle....

L'eOTP permet d'affecter une concession, une activité et un processus à l'écriture. Les centres de coûts permettent de connaître la fonction concernée en cas d'imputation directe. Ils sont aussi le support des imputations indirectes.

4.1.7 – La permanence des méthodes retenues dans la détermination du périmètre de charge

Aucun changement n'a eu lieu sur l'exercice 2025.

4.1.8 – Les principes relatifs à la méthode économique des charges calculées

Le concessionnaire a mis en place en 2017 une méthode de comptabilisation « susceptibles de satisfaire à une présentation économique des coûts de la ou des activités » de la concession. Cette méthode est conforme au point 218-6 de l'arrêté 725 CM du 21 mai 2024 ;

- elle consiste à « amortir » sur la durée résiduelle de la concession à la fois la valeur non amortie des biens gérés et de « provisionner » sur la même durée ses coûts prévisionnels de renouvellement ;
- elle permet pour un patrimoine géré constant, d'avoir une charge globale d'amortissement constante sur toute la durée de la concession.

4.1.9 - Les opérations effectuées avec les parties liées

Une entreprise est considérée comme liée à une autre lorsqu'elle est susceptible d'être incluse par intégration globale dans un même ensemble consolidable.

EDT

Libellé	Description	Vaihiria
Achat de l'hydroélectricité.	Jusqu'au 1er mars 2016, EDT achetait l'hydroélectricité produite par Marama Nui au tarif unique de 12,06 F/kWh. À partir de cette date, les tarifs ont été révisés et différenciés selon les vallées. Au 31/12/2025, les tarifs par vallées s'élèvent à 9,69 F pour Vaihiria, 12,59 F pour Vaite, 13,65 F pour Titaaviri, 9,33 F pour Faatautia, 14,05 F pour la haute PPNOO et 14,34 F pour la moyenne PPNOO.	194 047 311
Exploitation déléguée: prestations d'exploitation	Une convention d'exploitant délégué a été conclue entre EDT et Marama Nui le 1er août 2006, donnant lieu à une refacturation annuelle forfaitaire des prestations. Un premier avenant a été signé le 23 juin 2011 indiquant une refacturation des prestations au franc le franc sur la base des charges supportées par EDT. En date du 24 septembre 2019, un avenant 2 a été conclu donnant lieu à l'application d'une marge de 2% sur les charges refacturées par EDT, avec effet rétroactif au 1er janvier 2018.	80 079 970
Exploitation déléguée: IDR ancien salarié	En cas de départ en retraite d'un ancien salarié de MARAMA NUI, les indemnités versées par EDT seront refacturées à MARAMA NUI au prorata du temps passé dans chaque société; en contrepartie de cet engagement, MARAMA NUI conservera à son bilan les indemnités de départ en retraite comptabilisées par elle même jusqu'à la prise d'effet de ce contrat.	1 177 528
Dispatching	Contrat de prestations de conduite du parc hydroélectrique entre Marama Nui et EDT. Aide à la conduite du parc hydroélectrique en dehors des heures ouvrables, incluant traitement des alarmes, ainsi que programmation et ajustement des consignes de puissance hydroélectrique. Conduite réalisée à distance à l'aide du logiciel de téléconduite Vaimana mis à disposition par Marama Nui à EDT. Facturation sur la base d'un forfait actualisé annuellement (contrat de 10 ans).	1 750 918
Convention administrative	EDT refacture à l'ensemble de ses filiales des prestations administratives déterminée sur la base d'une clé représentative de la consommation de chaque prestation	38 775 306

Les fonctions supports sont intégralement incluses dans les conventions d'exploitation déléguée et prestation administrative conclues entre EDT et MARAMA NUI.

Autres parties liées

Libellé	Description	Vaihiria
Polydiesel	Travaux sous-traités: production facturée chantiers par chantiers sur la base de bons de commande	469 680
Engie Services Polynésie	Travaux sous-traités: réseaux et facility management facturée chantiers par chantiers sur la base de bons de commande	1 158 353

4.1.10 - L'identification des contrats à long terme

Cf. chapitre 6. ENGAGEMENTS NECESSAIRES A LA CONTINUITE DU SERVICE PUBLIC

4.1.11 - Distinction entre coûts récurrents et coûts non récurrents au sein des activités concernées

La notion de produits et charges non récurrents fait référence à l'ensemble des éléments ne rentrant pas habituellement dans le cycle normal d'exploitation, d'investissement ou de financement de l'opérateur. Les charges non récurrentes sont des charges de caractère exceptionnel qui n'ayant pas vocation à se reproduire les exercices suivants.

Les comptes au 31/12/2025 ne présentent aucun élément non récurrent.

4.1.12 - Objectivation de la marge du délégataire par activité

Le résultat net est présenté pour chaque concession.

4.1.13 - Présentation de l'écart entre le revenu autorisé prévisionnel et le chiffre d'affaires réalisé

Les avenants prévoient le traitement suivant des écarts par rapport au prévisionnel :

Les écarts en plus ou en moins mesurés à installations constantes, entre le nombre de kWh vendus et celui figurant au Compte d'Exploitation Prévisionnel de la société concessionnaire, sont valorisés chaque année au tarif en vigueur. 66 % de leur valeur sont portés au compte courant du concédant, les 34% restant sont conservés en résultat, ils représentent l'intéressement du concessionnaire, en plus ou en moins, à la pluviométrie et au bon fonctionnement des ouvrages.

Si le cumul de ces écarts sur plusieurs années dépasse 50% du chiffre d'affaires prévisionnel de la concession, sa valeur est prise en compte de façon lissée dans la détermination des tarifs des 5 années suivantes.

En fin de concession, l'écart cumulé résiduel positif reviendra au concédant, l'écart résiduel négatif sera pris en charge par le concessionnaire.

4.1.14 - Ajustement suite à une remise en cause par l'autorité en charge du contrôle de la concession des coûts présentés

N/A

4.2 Méthodologie et clés de répartition analytique

Un bilan et un compte de résultat analytique sont établis annuellement pour chacune des concessions.

L'affectation des postes de bilan, des produits et des charges par concession s'effectue :

- soit par imputation directe lorsque le poste concerné est directement affectable à une concession,
- soit en recourant à des clés de répartition pour les sections analytiques communes ou indirectes.

Actif

- Les immobilisations concédées (barrages, pistes, conduites, centrales) représentent près de 80 % de l'actif en valeur brute, et sont imputées de façon directe dans chacune des concessions auxquelles elles se rapportent. Il est de même pour les amortissements techniques correspondants.

- Les autres postes de l'actif sont répartis par concession selon les modalités suivantes :

- au prorata de la production moyenne de kWh, pour les postes :

- Autres immobilisations (privées, concédées communes, incorporelles, financières)
- Avances et acomptes versés
- Charges constatées d'avance

- au prorata de la valeur brute des immobilisations concédées, pour les postes :

- Stocks et provisions s'y rapportant

- au prorata des ventes de kWh, pour les postes :

- Clients et Autres créances



Passif

- Les « capitaux propres » enregistrés en Hors concession sont constitués par le capital social, les réserves, les reports à nouveau et le résultat de l'activité Hors concession.
- Les résultats dégagés par concession (bénéfices ou pertes) sont inscrits dans la rubrique des « capitaux propres » de chaque concession au cours de l'exercice de réalisation, puis font l'objet l'année suivante d'une affectation au poste Report à nouveau, figurant en Hors concession.
- Sont imputés directement sur leurs concessions d'appartenance :
 - L'amortissement de caducité, le passif de renouvellement, le fonds de maintenance des conduites forcées,
 - Les provisions pour risques et charges,
 - Les emprunts bancaires.
- Les autres postes du passif sont répartis par concession selon les modalités suivantes :
 - au prorata des achats et charges externes pour le poste :
 - Fournisseurs.
 - au prorata de la production moyenne de kWh, pour les postes :
 - Dettes fiscales et sociales,
 - Autres dettes,
 - Produits constatés d'avance.

La différence apparaissant au niveau du bilan de la concession entre ses actifs et ses passifs constitue une situation de trésorerie (excédent ou besoin) portée dans la rubrique « Compte Courant du concessionnaire ».

Compte de résultat

- **La production** d'hydroélectricité est suivie par centrale, permettant ainsi d'affecter directement les ventes d'énergie par concession.
- **Les coûts de maintenance et de conduite** font principalement l'objet d'une affectation directe par concession ou, à défaut, d'une répartition en fonction des temps passés telle que pratiquée pour l'exploitation déléguée Marama Nui/EDT.
- **L'amortissement des actifs de concession** : ces charges sont affectées directement par concession.
- **Les impôts et taxes** correspondent à la contribution des patentes dont la répartition est effectuée en référence à la valeur brute des immobilisations de concession.
- **Les coûts de structure**, ou frais généraux et administratifs, sont répartis par concession en fonction de la production moyenne de kWh.

Ventilation des charges entre structure et maintenance

La répartition des charges entre les activités de structure et de maintenance s'effectue selon les modalités suivantes :

- **Achats et charges externes**
La ventilation est déterminée en fonction de la nature du compte comptable utilisé. Chaque compte est préaffecté soit à la structure, soit à la maintenance.

- **Exploitation déléguée**

Pour la part relative à la structure, un pourcentage de temps consacré par la cheffe de service, son adjoint et son assistante est calculé. Ce pourcentage est appliqué à leurs masses salariales respectives. La part restante, calculée par différence, est imputée en maintenance.

- **Amortissements des biens privés de structure**

La ventilation entre structure et maintenance est effectuée au prorata des acquisitions de l'exercice.

- **Provisions :**

Pour la structure, les charges correspondent exclusivement à la dotation (ou reprise) de la PIDR.

Par ailleurs, en fonction de la nature des coûts, les charges indirectes peuvent être réparties selon différentes clés de répartition, notamment :

- au prorata du temps passé ;
- au prorata de la production moyenne historique de kWh ;
- au prorata de la valeur brute des immobilisations ;
- au prorata de la valeur des immobilisations concédées.

Répartition	Montant total	Montant à répartir (*)	Montant réparti Vahiria	Clé de répartition	Valeur totale de la clé	Valeur de la clé pour Vahiria
Autres produits annexes	10 734 852	5 360	588	Prorata de la production moyenne depuis l'origine	161 434 296	17 713 411
Achats et ACE Maintenance	-1 428 402 392	-135 193 634	-34 966 070	% de temps pointé sur la concession	100%	26%
Achats et ACE Structure	-196 360 804	-180 984 228	-46 809 210	% de temps pointé sur la concession	100%	26%
Exploitation déléguée Maintenance	-427 973 730	-427 973 730	-77 972 055	Calcul spécifique (**)		
Exploitation déléguée Structure	-29 942 458	-29 942 458	-3 285 442	Prorata de la production moyenne depuis l'origine	161 434 296	17 713 411
Production immobilisée privée	52 787 494	52 787 494	5 792 119	Prorata de la production moyenne depuis l'origine	161 434 296	17 713 411
Production immobilisée concédée	668 497 980	-3 437 031	-377 129	Prorata de la production moyenne depuis l'origine	161 434 296	17 713 411
Amortissements privés	-53 897 002	-49 528 109	-6 337 492	Prorata de la valeur brutes des immobilisations privées	902 714 013	115 509 002
Autres produits et charges Maintenance	-1 299 433	-1 071 148	-117 532	Prorata de la production moyenne depuis l'origine	161 434 296	17 713 411
Autres produits et charges Exceptionnel	-122 355 638	2 070 151	535 418	% de temps pointé sur la concession	100%	26%
Patente (Bureau de Taravao et Papara)	-60 350 517	-1 600 639	-100 201	Prorata de la valeur brutes des immobilisations concédées	25 245 233 081	1 580 372 050
Autres taxes	-225 331	-236 341	-14 795	Prorata de la valeur brutes des immobilisations concédées	25 245 233 081	1 580 372 050
Dotation/reprise PIDR	4 163 570	4 163 570	456 849	Prorata de la production moyenne depuis l'origine	161 434 296	17 713 411
Autres produits et charges financières	714 421	714 421	78 390	Prorata de la production moyenne depuis l'origine	161 434 296	17 713 411

(*) Seule la part qui n'est pas directement affectée à une vallée est prise en compte dans ces répartitions

(**) Le calcul s'effectue en deux étapes : l'exploitation déléguée de maintenance est tout d'abord scindée entre les heures pointées en structure et celles pointées en production ; chacune de ces catégories est ensuite répartie selon une clé spécifique, la part structure étant affectée au prorata de la valeur brute des immobilisations, tandis que les autres heures sont réparties au prorata des heures pointées par concession.

- Les éléments financiers sont essentiellement composés des intérêts sur emprunt, et des intérêts sur compte courant du concessionnaire calculés au taux moyen Euribor 3 mois :
 - Trésorerie positive : le produit financier est calculé au taux Euribor
 - Trésorerie négative : la charge financière est calculée au taux Euribor + 0,75.

Lorsque l'Euribor est négatif, il est retenu pour la valeur 0.

La contrepartie des intérêts ainsi calculés, et affectés à chaque concession, est inscrite dans la rubrique « résultat financier » en Hors concession.



- Les réintégrations et déductions fiscales sont affectées au réel entre les activités en concession et le hors concession permettant de calculer les taux de prélèvement « sur résultat comptable ». Ce taux de prélèvement est ensuite appliqué de manière uniforme au résultat comptable de chaque concession ; de la sorte, le montant de l'impôt réparti est équivalent à celui réellement payé.

4.3 Les comptes de la concession

4.3.1 Bilan

ACTIF	VAIHIRIA	
	2025 Concession	2024 Concession
Immobilisations concédées	1 534 372 050	1 531 092 378
Immobilisations privées	115 509 002	113 512 953
Immobilisations financières	6 257 718	6 333 896
Immobilisations en-cours	118 221 109	99 898 140
Avances et acomptes		
Total Immobilisations brutes	1 774 359 879	1 750 837 366
Amortissements	-1 155 036 300	-1 129 337 034
Immobilisations concédées (1)	-1 066 413 579	-1 045 140 507
Immobilisations privées	-88 622 721	-84 196 527
Provision dépréciation des immobilisations concédées		
Immobilisations nettes	619 323 579	621 500 332
Stock	16 493 600	16 792 892
Provisions de stock	-462 240	-475 737
Net	16 031 360	16 317 155
Créances clients	52 488 515	45 561 493
Autres créances	28 021 900	7 623 911
Charges constatées d'avance	274 272	139 007
Total créances d'exploitation	80 784 687	53 324 412
Provisions créances		
Créances nettes	80 784 687	53 324 412
Placement et trésorerie		
Disponibilités ou C/C du concessionnaire		189 727 450
TOTAL ACTIF	716 139 626	880 869 349

PASSIF	VAIHIRIA	
	2025 Concession	2024 Concession
Capital		
Réserves		
RAN		
RESULTAT	-29 218 416	7 093 768
Subventions d'investissement		
Capitaux propres	-29 218 416	7 093 768
Amort caducité, ATO, PRU	282 671 386	310 938 526
Provision pour renouvellement		
Passif de renouvellement (2)	247 872 814	208 967 215
Fonds de maintenance conduites forcées	-420 988 939	65 052 748
Autres provisions pour risques et charges	44 014 109	37 619 712
Autres provisions pour risques et charges - Immobilisation		
S/T capitaux propres et provisions	124 350 954	629 671 969
C/C du concessionnaire (emprunt)	211 552 982	
Emprunt et dettes		
Avoirs à émettre à EDT	798 538	3 352 865
Fournisseurs	216 838 549	64 407 447
Dettes fiscales et sociales	19 072 550	25 992 897
Autres dettes (3)	143 526 054	157 444 171
PCA		
S/T emprunts et dettes	380 235 691	251 197 380
TOTAL PASSIF	716 139 626	880 869 349

4.3.2 Compte de résultat

RESULTAT		VAIHIRIA	
		2025 Concession	2024 Concession
CA "net" Energie		185 011 901	183 194 859
	Ventes hydro (à EDT) (4)	194 047 311	227 620 063
	Refacturation Pertes Transport (à TEP)		
	Refacturation de la consommation des auxiliaires des postes de transport (à TEP) (5)	161 995	199 220
	Indemnisation suite indisponibilités réseau de transport (à TEP) (6)	39 900	39 900
	Avoir sur pertes de production à la suite d'indisponibilités du réseau de transport (Années 2019 à 2025) (7)		-989 091
	Autres produits annexes	620 588	32 693
	Ecart sur prévisionnel (Art.16.2) (8)	-19 279 748	-42 947 414
	Plafonnement (Art.16.2 al2) - Avoir à établir (à EDT)		-760 512
	Reprise plafonnement (Art.16.2 alinéa 2) (9)	9 421 855	
	Production moyenne (de l'origine à 2024/2025)	17 713 411	17 654 266
	kWh vendus	19 933 832	23 051 899
	CA / kWh vendus	9,28	7,95
Maintenance - Conduite exploitation		-614 341 662	-205 748 772
	Achats et charges externes (10)	-546 379 118	-163 041 665
	Exploitation Délégée (11)	-77 972 055	-52 521 268
	Production immobilisée	27 328 139	15 947 377
	Provisions risques indemnités fin de concession	-115 930	-370 563
	Provision pour risques et charges (12)	-15 712 490	-5 000 000
	Provision Stock & créances		1 107 305
	Amortissement des biens privés destinés à l'exploitation	-1 837 348	-1 846 668
	Exceptionnel	535 418	-4 867
	Autres produits et charges	-188 277	-18 422
Amortissement des actifs de concession		454 130 156	68 773 810
	AT, Caducité, PR		
	Amortissement biens existants	-19 526 497	-19 501 376
	Dot. passif de renouvellement	-38 905 599	-39 556 680
	Amortissement améliorant	-1 746 575	-1 646 915
	Reprise lissée caducité	28 267 140	28 267 140
	Reprise sur travaux de renouvellement		
	Dot. Provision pour dépréciation actif immobilisé		
	Dot. fonds conduites forcées	-18 074 856	-18 074 858
	Reprise sur travaux conduites forcées	504 116 543	119 308 127
	Exceptionnel		-21 628
Impôts et taxes		-1 824 971	-1 687 813
	Patente	-3 584 033	-3 456 389
	Autres	-3 785	-5 987
	Provision (13)	1 762 847	1 774 562
	Exceptionnel		
Structure		-56 337 299	-40 069 103
	Achats et charges externes (14)	-48 939 979	-33 575 410
	Exploitation Délégée	-3 285 442	-3 277 099
	Amortissement des biens privés de structure	-4 568 726	-4 810 217
	Provisions	456 849	1 593 622
	Autres produits et charges		
	Exceptionnel		
Financier		4 143 459	6 065 681
	Intérêts sur emprunt bancaire		
	Autres produits et charges financières	78 390	-199 528
	Rémunération C/C du concessionnaire	4 065 069	6 265 209
Résultat avant impôt		-29 218 416	10 528 662
	Impôt sur les sociétés		-3 434 893
Résultat net - concessions		-29 218 416	7 093 768

4.3.3 Commentaires sur les comptes

Bilan

1 Amortissement

Ce poste correspond aux charges d'amortissements comptabilisées par le concessionnaire de façon linéaire sur la durée de la concession pour amener la valeur nette des biens au montant de l'indemnité de reprise s'y rapportant (cf. partie 5.7 du rapport).

Remarque : la valeur économique des biens calculée sur leur durée de vie figure dans le chapitre de ce rapport dédié au patrimoine géré.

2 Le passif de renouvellement regroupe les sommes mises de côté par l'entreprise pour être en mesure de financer la réalisation des plans de renouvellement.

3 Cette rubrique intègre la mise en réserve au titre de l'article 16.2, doté sur l'exercice à hauteur de 19,3 MCFP. Une reprise sur ce fonds a également été effectuée au cours de l'exercice, au titre de l'alinéa 2 de l'article 16-2, à hauteur de 9,4 MCFP. Le solde du compte s'établit à 138,8 MCFP.

Compte de résultat

4 Le chiffre d'affaires énergie enregistre une baisse de 33,5 MCFP par rapport à 2024, imputable à une diminution du volume de production hydroélectrique de 3,1 GWh.

5 En 2020, des contrats de vente d'énergie ont été conclus avec la TEP pour les auxiliaires des postes de transport. Par application de ces contrats, TEP paie désormais ses consommations électriques, là où elles étaient jusqu'alors traitées comme des pertes en ligne à la charge du client final.

6 Le 29 mai 2019, MARAMA NUI et EDT ont conclu avec la TEP un « accord sur les modalités de rétrocession de la maintenance des ouvrages de transport ». Ce contrat prévoit notamment l'indemnisation des pertes de production subies par MARAMA NUI en cas d'indisponibilité excessive du réseau de transport.

7 En raison d'un accord avec la TEP, un avoir a été émis concernant les pertes de production subies par MARAMA NUI en cas d'indisponibilité excessive du réseau de transport. Cet avoir couvre la période de 2019 à 2025.

8 Suite à la pluviométrie, l'année se solde par une mise en réserve en vertu de l'article 16.2 de 19,3 MCFP.

9 L'application de l'alinéa 2 de l'article 16-2 « Traitement des écarts par rapport au prévisionnel » de l'avenant 2 de décembre 2015 se traduit par un produit de 9,4 MCFP.

10 Les AC/ACE intègrent les charges courantes d'exploitation, les charges liées aux conduites forcées (compensées par la reprise sur travaux correspondante) ainsi que les autres charges de renouvellement, neutralisées par la production immobilisée. L'analyse de ces charges doit donc être réalisée en lien avec la production immobilisée et la reprise sur travaux conduites forcées.

11 L'exploitation déléguée est répartie entre les concessions au prorata du temps consacré à chacune. La quotité de temps allouée à la concession de Vaihira est passée de 17% en 2024 à 26% en 2025.

12 Le risque foncier, identifié comme l'un des risques majeurs pesant sur les finances de l'entreprise, a fait l'objet d'une réévaluation approfondie. À l'issue de cette analyse, un programme de renforcement des provisions a été mis en place.

13 Le second redressement fiscal relatif aux patentes, initié en 2019 avait pour conséquence une augmentation, au profit des communes, du niveau d'imposition annuel de 37 MCFP pour MARAMA NUI dont 3,5 MCFP pour la vallée de Vaihira. Une provision pour risque avait été constituée sur plusieurs années.

Depuis l'exercice 2023, la charge de patente a été corrigée, conformément aux conclusions du redressement fiscal sur la patente.

Provisions redressement Patente	2024	+	-	2025
2017	0			0
2018	0			0
2019	0			0
2020	0			0
2021	37 469 307		37 469 307	0
2022	44 536 806			44 536 806
TOTAL	82 006 113	0	37 469 307	44 536 806

14 Les achats et charges externes liés à la structure correspondent principalement à des coûts indirects, répartis entre les concessions au prorata du temps consacré à chacune. La part de temps allouée à la concession de Vaihira est passée de 17% en 2024 à 26% en 2025.

Au 31/12/2025, les éléments comptabilisés en exceptionnel sont considérés comme des éléments récurrents car il s'agit de complément de dotation pour les immobilisations mises au rebut ou des produits de cession des éléments d'actifs entrant dans le cycle normal d'investissement.

Aucun élément non récurrent n'est présent dans les comptes arrêtés au 31/12/2025.

4.3.4 Tableau de passage

	VAIHIRIA	Autres concessions	Toutes concessions
Résultat avant IS - RAD	-29 218 416	558 769 662	529 551 245
Retraitements concession	32 960 079	34 101 291	67 061 370
Charges lissées - RAD	31 911 531	270 293 968	302 205 499
Charges lissées sociales	2 080 737	-232 719 034	-230 638 297
Rémunération C/C du concessionnaire - RAD	-4 065 069	75 362 617	71 297 548
Rémunération C/C du concessionnaire social	3 032 880	-78 836 260	-75 803 380
Hors concession - RAD		75 525 237	75 525 237
Rémunération C/C du concessionnaire - RAD		-71 297 548	-71 297 548
Rémunération C/C du concessionnaire social		75 803 380	75 803 380
Hors concession - PCG		80 031 069	80 031 069
Résultat avant IS - PCG	3 741 662	672 902 022	676 643 684

	VAIHIRIA	Autres concessions	Toutes concessions
Résultat net - RAD	-29 218 416	351 660 684	322 442 268
Déficits reportables sur concessions déficitaires		34 832 743	34 832 743
Reprise de report déficitaire antérieur		-8 110 342	-8 110 342
Retraitements concession avant IS	32 960 079	34 101 291	67 061 370
IS PCG	-1 189 379	-215 181 025	-216 370 404
Neutralisation IS RAD	0	207 108 977	207 108 977
Hors concession - RAD		100 151 723	100 151 723
Retraitements Hors concession		4 505 832	4 505 832
IS PCG		29 907 678	29 907 678
Neutralisation IS RAD		-24 626 486	-24 626 486
Hors concession - PCG		109 938 747	109 938 747
Résultat net - PCG	2 552 283	514 351 076	516 903 359

5 - INFORMATIONS SUR LES BIENS IMMOBILISES

5.1 Variation des immobilisations en concession

5.2 Situation des biens nécessaires à l'exploitation du service public

5.3 Suivi du programme contractuel d'investissements

5.4 Le fonds de maintenance des conduites forcées

5.5 Dépenses de renouvellement

5.5.1 Le besoin de renouvellement

5.5.2 Le réalisé de l'année

5.5.3 Le plan de renouvellement

5.5.4 La dotation de l'exercice

5.6 Dépenses de 1^{er} établissement

5.6.1 Le réalisé de l'exercice

5.6.2 Le programme prévisionnel d'investissement

5.7 Méthode lissée des charges calculées

5.8 Indemnité de fin de concession

5.1 Variation des immobilisations en concession

2024	Acquisition		Cession	2025
	améliorant	renouvellement		
1 531 092 378	3 003 348	276 324	-	1 534 372 050

APPENDICE	46 803 706	3 003 348	276 324		46 803 706
BATIMENT	83 667 455				86 947 127
CONDUITE	442 414 578				442 414 578
ELEC DE COMMANDE	68 673 792				68 673 792
ELEC DE PUISSANCE	88 367 567				88 367 567
ELECTRONIQUE	25 695 659				25 695 659
ETANCHEITE	2 497 247				2 497 247
GROS ŒUVRE	347 511 320				347 511 320
PISTE	105 829 174				105 829 174
PONT	56 253 943				56 253 943
RESEAUX	51 045 253				51 045 253
TERRAIN	17 711 000				17 711 000
TURBINE	194 621 684	194 621 684			
	1 531 092 378	3 003 348	276 324	-	1 534 372 050

Les immobilisations sont comptabilisées au moment de leur mise en service. Dans l'attente, elles figurent en immobilisations en cours.

Détail des acquisitions

Site	Famille	Sous famille	N° immo SAP	Améliorant	Renouv ^{ent}	TOTAL Concession	IFC
CVAIH2	BATIMENT	Autre	400000000586		276 324	276 324	-
CVAIH1	BATIMENT	CALFEUTREMENT	400000000575	1 357 873		1 357 873	862 163
CVAIH2	BATIMENT	CALFEUTREMENT	400000000576	1 645 475		1 645 475	1 044 922
				3 003 348	276 324	3 279 672	1 907 085

5.2 Situation des biens nécessaires à l'exploitation du service public

L'amortissement présenté correspond à un amortissement linéaire sur la durée de vie des biens de sorte à faire apparaître leur valeur nette économique à la date de clôture.

Cet amortissement diffère de celui pratiqué dans les comptes de la concession, lequel permet, pour un patrimoine géré constant l'obtention d'une charge annuelle « d'amortissement » identique sur toute la durée de la concession.

Sous famille	Désignation principale	Date mise en service	Valeur brute Fin 2024	Acquisitions	Cessions	Valeur Brute	Amort 2025	VNC	IFC
Grilles renouées	GRILLE RENOVEE VAIHIRIA 1 VAIHIRIA CONDUITE	01.06.2016	33 633 309			33 633 309	-8 056 166	25 577 143	17 168 872
Protection Cathodique	VAIHIRIA PROT CATHODIQUE VAIHIRIA PROT	01.01.2003	4 185 978			4 185 978	-3 895 872	290 106	0
Vannes & Grille Coanda	VAIHIRIA V3 VANNES PIEDS VAIHIRIA CONDUITES V3	01.07.2015	7 247 524			7 247 524	-3 805 640	3 441 884	0
Vannes & Grille Coanda	VAIHIRIA VANNES RAMUS V3 VAIHIRIA VANNES	01.01.1995	1 736 895			1 736 895	-1 736 895	0	0
APPENDICE			46 803 706	0	0	46 803 706	-17 494 573	29 309 133	17 168 872
Armature	BLOC SANITAIRE VAIHIRIA1 CENTRALE VAIHIRIA 1	02.11.2016	2 560 000			2 560 000	-586 319	1 973 681	1 333 793
Génie civil béton	GC SALLE COMMANDE VAIHII CENTRALE VAIHIRIA 1	02.11.2016	3 755 000			3 755 000	-573 339	3 181 661	2 555 936
Génie civil béton	VAIHIRIA GENIE CIVIL C1 VAIHIRIA CENTRALE 1	01.01.1986	9 154 999			9 154 999	-9 154 999	0	0
Portes, fenêtres,	PORTE FACADE SALLE VAIHII PLAFOND ALU	02.11.2016	2 204 943			2 204 943	-1 009 998	1 194 945	92 665
Toiture	VAIHIRIA TOITURE C1 VAIHIRIA CENTRALE 1	01.01.1986	3 132 885			3 132 885	-3 132 885	0	0
Autre	VAIHIRIA AUTRES C2 VAIHIRIA CENTRALE 2	20.11.2007	2 722 116			2 722 116	-2 722 116	0	0
Génie civil béton	VAIHIRIA GENIE CIVIL C2 VAIHIRIA CENTRALE 2	20.11.2007	18 495 775			18 495 775	-8 375 149	10 120 626	5 496 828
Toiture	VAIHIRIA TOITURE C2 VAIHIRIA CENTRALE 2	20.11.2007	8 178 064			8 178 064	-7 409 581	768 483	0
Autre	VAIHIRIA AUTRES C3 VAIHIRIA CENTRALE 3	01.01.1985	5 864 807			5 864 807	-5 864 807	0	0
Autre	VAIHIRIA SAHP V3 VAIHIRIA SAHP V3	01.01.1996	764 060			764 060	-581 630	182 430	0
Autre	VAIHIRIA STEB V3 VAIHIRIA STEB V3	01.01.1996	1 664 400			1 664 400	-1 421 107	243 293	0
Génie civil béton	VAIHIRIA GENIE CIVIL C3 VAIHIRIA CENTRALE 3	01.01.1985	21 174 315			21 174 315	-21 174 315	0	0
Toiture	VAIHIRIA TOITURE C3 VAIHIRIA CENTRALE 3	01.01.2004	3 762 015			3 762 015	-3 762 015	0	0
Autre	VAIHI RNV CLIMATISEUR 2 SALLE COMMANDE	28.02.2023	234 076			234 076	-132 919	101 157	0
Autre	HCLVH2-RENOUV CLIM 18000BTU CTRE VAIHIR 2	01.09.2025		276 324		276 324	-18 321	258 003	0
CALFEUTREMENT	HCAVH1-CALFEUTREMENT CENTRALE VAIHIRIA 1	01.06.2025		1 357 873		1 357 873	-26 413	1 331 460	862 163
CALFEUTREMENT	HCAVH2-CALFEUTREMENT CENTRALE VAIHIRIA2	01.06.2025		1 645 475		1 645 475	-32 008	1 613 467	1 044 922
BATIMENT			83 667 455	3 279 672	0	86 947 127	-65 977 921	20 969 206	11 386 307
Conduites	VAIHIRIA CONDUITES C1 VAIHIRIA CONDUITES C1	01.01.1986	255 518 038			255 518 038	-208 013 047	47 504 991	42 603 829
Conduites	VAIHIRIA CONDUITES C2 VAIHIRIA CONDUITES C2	01.01.1983	98 396 627			98 396 627	-85 934 403	12 462 224	11 485 219
Conduites	VAIHIRIA CONDUITES V3 VAIHIRIA CONDUITES V3	01.01.1985	88 499 913			88 499 913	-73 814 577	14 685 336	13 282 054
CONDUITE			442 414 578	0	0	442 414 578	-367 762 027	74 652 551	67 371 102
Armoire Automatism	ARMOIRE AUTOMATISM VAIHII CENTRALE VAIHIRIA	21.10.2016	11 013 175			11 013 175	-4 049 515	6 963 660	2 558 202
Automate	AUTOMATE VAIHIRIA 1 CENTRALE VAIHIRIA 1	21.10.2016	2 198 870			2 198 870	-2 022 562	176 308	0
Cablages	CABLAGE VAIHIRIA 1 CENTRALE VAIHIRIA 1	21.10.2016	8 783 957			8 783 957	-3 229 837	5 554 120	2 040 387
Protections	PROTECTIONS VAIHIRIA 1 CENTRALE VAIHIRIA 1	21.10.2016	3 001 512			3 001 512	-2 760 848	240 664	0
Régulateur tension	REGULATEUR TENSION VAIHII CENTRALE VAIHIRIA	02.11.2016	857 105			857 105	-785 603	71 502	0
Armoire Automatism	ARMOIRE AUTOMATIS. VAIHII2 CENTRALE VAIHIRIA 2	20.11.2007	8 178 407			8 178 407	-5 671 821	2 506 586	0
Automate	AUTOMATE VAIHII 2 CENTRALE VAIHIRIA 2	20.11.2007	2 555 752			2 555 752	-2 555 752	0	0
Cablages	CABLAGE VAIHII 2 CENTRALE VAIHIRIA 2	20.11.2007	5 111 503			5 111 503	-3 544 887	1 566 616	0
Protections	PROTECTION VAIHII 2 CENTRALE VAIHIRIA 2	20.11.2007	2 044 602			2 044 602	-2 044 602	0	0
Régulateur tension	REGULATEUR TENSION VAIHII2 CENTRALE VAIHIRIA	01.10.2016	1 142 238			1 142 238	-1 056 938	85 300	0
Armoire Automatism	ARMOIRE AUTOMATIS. VAIHII3 CENTRALE VAIHIRIA 3	01.01.1985	6 625 361			6 625 361	-6 625 361	0	0
Automate	AUTOMATE VAIHII 3 CENTRALE VAIHIRIA 3	01.01.1985	2 070 425			2 070 425	-2 070 425	0	0
Cablages	CABLAGE VAIHII 3 CENTRALE VAIHIRIA 3	01.01.1985	4 140 851			4 140 851	-4 140 851	0	0
Protections	PROTECTION VAIHII 3 CENTRALE VAIHIRIA 3	01.01.1985	1 656 340			1 656 340	-1 656 340	0	0
Régulateur tension	REGULATEUR TENSION VAIHII3 CENTRALE VAIHIRIA	15.09.2016	1 201 807			1 201 807	-1 117 347	84 460	0
Régulateur vitesse	VAIHI REGULATEUR VITESSE CENTRALE VAIHIRIA 1	30.09.2023	8 091 887			8 091 887	-1 822 591	6 269 296	0
ELEC DE			68 673 792	0	0	68 673 792	-45 155 280	23 518 512	4 598 589
Alternateur BT	ALTERNATEUR VAIHIRIA 1 ALT GLOBAL HYDRO	01.01.2006	14 864 603			14 864 603	-14 864 603	0	0
Armoire puissance	ARMOIRE PUISSANCE VAIHII CENTRALE VAIHIRIA 1	21.10.2016	6 989 773			6 989 773	-2 570 121	4 419 652	1 623 624
Transformateur	VAIHIRIA TRANSF C1 VAIHIRIA CENTRALE 1	01.01.1986	5 797 191			5 797 191	-5 797 191	0	0
Alternateur BT	VAIHIRIA ALTERNATEUR C2 VAIHIRIA CENTRALE 2	01.12.2019	25 072 965			25 072 965	-10 169 614	14 903 351	0
Armoire puissance	ARMOIRE PUISSANCE VAIHII 2 CENTRALE VAIHIRIA 2	20.11.2007	2 299 756			2 299 756	-1 435 778	863 978	0
Transformateur	VAIHIRIA TRANSF C2 VAIHIRIA CENTRALE C2	01.01.1983	2 585 185			2 585 185	-2 585 185	0	0
Alternateur BT	VAIHIRIA ALTERNATEUR C3 VAIHIRIA CENTRALE 3	01.01.1985	19 623 491			19 623 491	-19 623 491	0	0
Armoire puissance	ARMOIRE PUISSANCE VAIHII 3 CENTRALE VAIHIRIA 3	01.01.1985	4 140 851			4 140 851	-4 140 851	0	0
Transformateur	VAIHIRIA TRANSF C3 VAIHIRIA CENTRALE 3	01.01.1985	3 449 329			3 449 329	-3 449 329	0	0
Armoire puissance	VAIHI RNV DISJONCTEUR DE COUPLAGE VAIHIRIA 2	31.08.2023	3 544 423			3 544 423	-330 958	3 213 465	1 762 508
ELEC DE			88 367 567	0	0	88 367 567	-64 967 121	23 400 446	3 386 132
COMMUNICATION	FAISCEAU HERTZIEN VAIHIRI A	16.06.2014	25 695 659			25 695 659	-25 695 659	0	0
ELECTRONIQUE			25 695 659	0	0	25 695 659	-25 695 659	0	0
Etanchéité	VAIHIRIA ETANCHEITE V2 VAIHIRIA ETANCHEITE	01.01.1983	2 497 247			2 497 247	-2 497 247	0	0
ETANCHEITE			2 497 247	0	0	2 497 247	-2 497 247	0	0
Barrage/Captage	VAIHIRIA CAPTAGE VAIHIRIA CAPTAGE	01.01.1983	326 675 955			326 675 955	-215 509 375	111 166 580	60 323 802
Instrumentation Barrage	VAIHI RNV VANNE DE VIDANGE VAIHIRIA 1	31.12.2023	20 835 365			20 835 365	-2 083 687	18 751 678	7 141 924
GROS ŒUVRE			347 511 320	0	0	347 511 320	-217 593 062	129 918 258	67 465 726
Pistes	VAIHIRIA PISTES VAIHIRIA PISTE	01.01.1983	75 518 818			75 518 818	-49 969 317	25 549 501	13 945 263
Pistes	REFECT° PISTE VAIHIRIA 2 VAIHIRIA PISTE	01.01.2022	30 310 356			30 310 356	-1 864 060	28 446 296	23 783 818
PISTE			105 829 174	0	0	105 829 174	-51 833 377	53 995 797	37 729 081
Pont partie béton	VAIHIRIA PONTBENETT BETON PARTIE VAIHIRIA	01.01.2012	7 450 713			7 450 713	-4 497 671	2 953 042	2 980 795
Pont partie béton	VAIHIRIA PONTFUITES BETON PARTIE VAIHIRIA	01.01.2012	7 450 713			7 450 713	-4 497 671	2 953 042	2 980 795
Pont partie béton	VAIHIRIA PONTLACBLEUBETON PARTIE VAIHIRIA	01.01.2012	7 450 713			7 450 713	-4 497 671	2 953 042	2 980 795
Pont partie béton	VAIHIRIA PONTLACVERTBETON PARTIE VAIHIRIA	01.01.1983	4 145 146			4 145 146	-4 145 146	0	0
Pont partie métallique	VAIHIRIA PONTBENETT METAL LIQUE PARTIE	01.01.2012	8 367 209			8 367 209	-6 178 140	2 189 069	336 264
Pont partie métallique	VAIHIRIA PONTFUITES METAL LIQUE PARTIE	01.01.2012	8 367 209			8 367 209	-6 178 140	2 189 069	336 264
Pont partie métallique	VAIHIRIA PONTLACBLEUMETAL LIQUE PARTIE	01.01.2012	8 367 209			8 367 209	-6 178 140	2 189 069	336 264
Pont partie métallique	VAIHIRIA PONTLACVERTMETAL LIQUE PARTIE	01.01.1999	4 655 031			4 655 031	-4 655 031	0	0
PONT			56 253 943	0	0	56 253 943	-40 827 610	15 426 333	9 951 177
COMMUNICATION	VAIHI 2 CABLES TELECOM FH. FIBRE CUIVRE	01.01.2021	51 045 253			51 045 253	-10 203 624	40 841 629	20 427 046
RESEAUX			51 045 253	0	0	51 045 253	-10 203 624	40 841 629	20 427 046
Terrain	VAIHIRIA TERRAIN MATAIEA CONSORT	24.08.2021	17 711 000			17 711 000	0	17 711 000	0
TERRAIN			17 711 000	0	0	17 711 000	0	17 711 000	0
Bâche turbine	VAIHIRIA TURBINE C1 VAIHIRIA CENTRALE 1	01.01.1986	13 433 447			13 433 447	-13 433 447	0	0
Hydraulique + Vannes	HYDRAULIQUE VANNES VAIHII CENTRALE VAIHIRIA	21.10.2016	12 311 280			12 311 280	-5 658 455	6 652 825	497 170
Ligne d'arbre et	LYNE ARBRE SUPPOR VAIHII SUPPORTAGE	21.10.2016	35 822 193			35 822 193	-16 464 438	19 357 755	1 446 618
Roue	VAIHIRIA ROUE C1 VAIHIRIA CENTRALE 1	12.11.2013	10 470 818			10 470 818	-6 354 436	4 116 382	0
Bâche turbine	VAIHIRIA TURBINE C2 VAIHIRIA CENTRALE 2	20.11.2007	43 480 540			43 480 540	-19 688 613	23 791 927	12 922 143
Roue	VAIHIRIA ROUE C2 VAIHIRIA CENTRALE 2	20.11.2007	17 758 830			17 758 830	-16 090 056	1 668 774	0
Bâche turbine	VAIHIRIA TURBINE C3 VAIHIRIA CENTRALE 3	01.01.1985	48 204 699			48 204 699	-48 204 699	0	0
Roue	VAIHIRIA ROUE C3 VAIHIRIA CENTRALE 3	02.05.2017	13 139 877			13 139 877	-5 691 047	7 448 830	877 791
TURBINE			194 621 684	0	0	194 621 684	-131 585 191	63 036 493	15 743 722
			1 531 092 378	3 279 672	0	1 534 372 050	-1 041 592 692	492 779 358	255 227 754

5.3 Suivi du programme contractuel d'investissements

5.3.1 Le réalisé de l'année

Réhabilitation du barrage Vaihiria 2

Les travaux de réhabilitation du barrage Vaihiria 2, dont les études se sont poursuivies, se dérouleront sur la période allant de 2028 à 2030, la priorité étant donnée au chantier de renouvellement partiel de la conduite forcée Vaihiria 3.

Pour mémoire, il s'agira d'intervenir sur :

- le redimensionnement de l'évacuateur existant ;
- la rehausse définitive de la crête ;
- l'étanchéité du parement amont ;
- la réfection de la vidange et de prise d'eau ;
- la continuité écologique (débit réservé et passe à poissons).



5.4 Fonds de maintenance des conduites forcées

Le fonds dédié aux conduites forcées, mis en place par l'avenant 3 du 29 décembre 2015, est destiné au financement, sur la durée résiduelle de la concession, des opérations de maintenance, de réparation, d'entretien ou de remplacement partiel des conduites forcées de la vallée.

Son article 5 stipule :

- « le concessionnaire affectera à ce fonds un montant équivalent à celui des provisions déjà constituées en vue du renouvellement des conduites. Il abondera ensuite le reliquat à chaque exercice comptable, pour un montant global du fonds de 633.000.000 francs CFP à constituer pour la présente concession jusqu'à son terme (...)
- Au terme de la concession, le solde éventuellement excédentaire du Fonds de Maintenance sera remis au concédant. (...)
- Au cas où le montant global provisionné s'avérerait insuffisant, le concessionnaire ne sera pas tenu au-delà du montant global du fonds défini à l'alinéa 3. Tous travaux de réparation ou de gros entretien des conduites qui devraient être engagés au-delà de ce montant global seraient supportés par le seul concédant. »

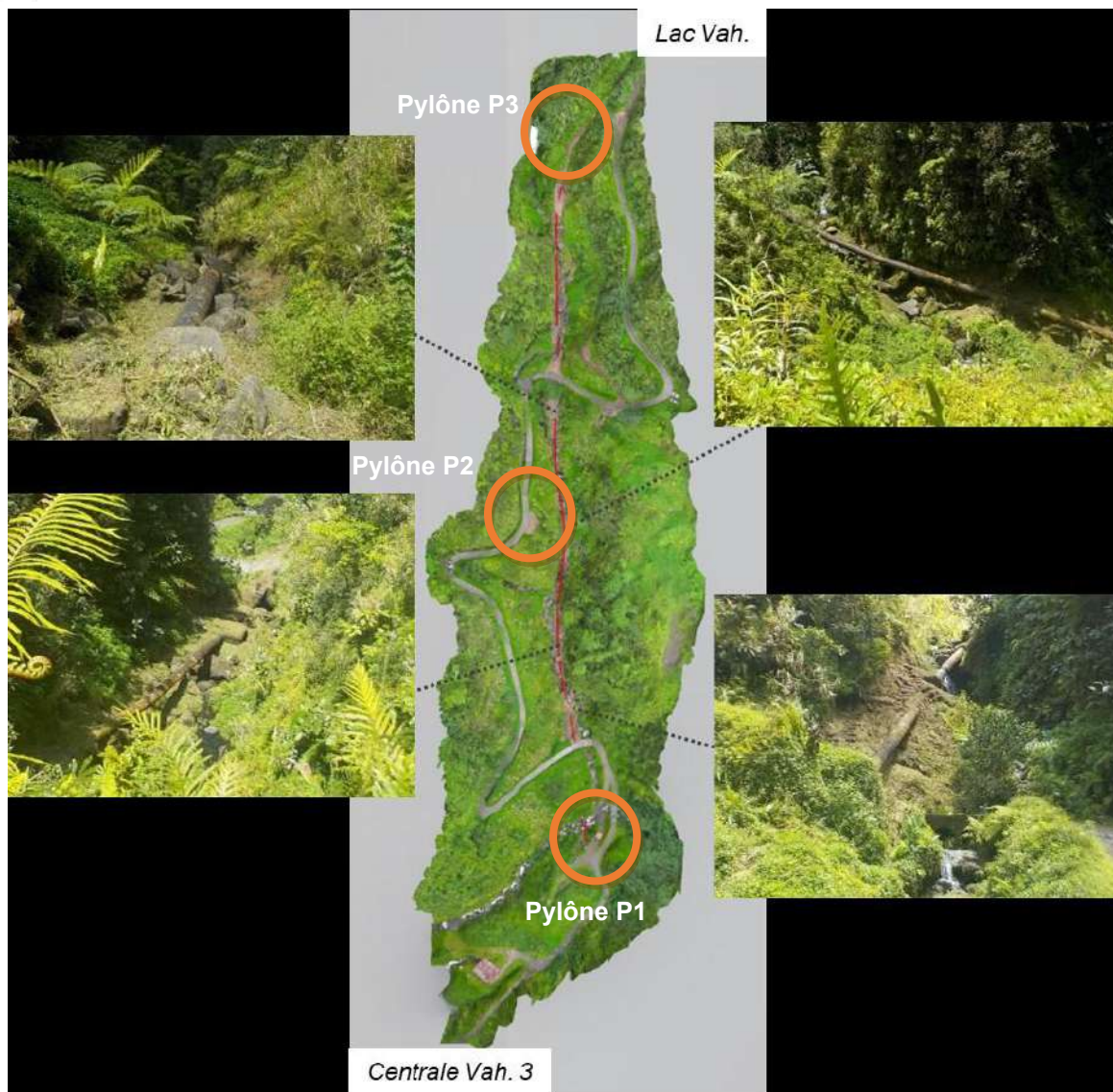
Année	Années restantes avant fin de la concession	Fonds de maintenance au 1/01/N	Dotation	Reprise	Fonds de maintenance au 31/12/N
2016	19	271 502 841	18 074 858		289 577 699
2017	18	289 577 699	18 074 858		307 652 557
2018	17	307 652 557	18 074 858	-4 985 821	320 741 594
2019	16	320 741 594	18 074 858	-8 110 759	330 705 693
2020	15	330 705 693	18 074 858	-7 362 875	341 417 676
2021	14	341 417 676	18 074 858	-35 845 804	323 646 730
2022	13	323 646 730	18 074 858	-88 412 510	253 309 078
2023	12	253 309 078	18 074 858	-105 097 921	166 286 015
2024	11	166 286 015	18 074 858	-119 308 127	65 052 746
2025	10	65 052 746	18 074 858	-504 116 543	-420 988 940

Conduite forcée Vaihira 3

Il s'agit de remplacer près de 400 mètres linéaires de conduite forcée devenue, par suite d'un épisode météorologique extrême (1998), aérienne entre la centrale Vaihira 3 et le Lac Vaihira, et dont l'état est préoccupant au regard des fuites régulières traitées sur la portion et de l'environnement de celle-ci.

Ce chantier de grande ampleur est majeur pour MARAMA NUI, par le rôle fondamental que joue la conduite dans la maîtrise du niveau du lac (sécurité de la population en aval), par sa complexité de mise en œuvre (compétences et moyens) mais aussi par son coût (budget estimé initialement à 1 Md F).

Pour mémoire, ce dossier important a été retardé plus d'une dizaine d'années à cause des divers blocages de la famille BENNETT en bas de vallée et de l'annulation par le Pays des travaux de la route traversière.



A l'étude entre 2021 et 2023 (faisabilité, position des ancrages, tracé de conduite et consultation), puis en phase de travaux préparatoires en 2023 et 2024 (aménagement des plateformes et sécurisation des accès), l'année 2025 a été caractérisée par l'installation du blondin (3 pylônes reliés par des câbles d'une capacité de 5 T) au droit de la conduite forcée à remplacer, précédée d'actions d'information auprès des riverains ainsi que du dévoiement et de l'enfouissement des câbles TEP et MARAMA NUI dans la zone.





Pylône P1



Pylône P2



Pylône P3

Le déroulement du chantier sur l'année 2025 a mis en exergue une difficulté d'adaptation d'une partie des prestataires d'études et de travaux aux contraintes de MARAMA NUI en termes de délais et de conditions de travail, ainsi que des coûts administratifs complémentaires et non anticipés.

L'enveloppe budgétaire du projet devenant supérieure au montant disponible du fonds de maintenance des conduites forcées de la concession (estimé en 2015 sans accès au site), nous avons ainsi dû sur la fin de l'année redéfinir son organisation globale.

Des discussions avec le Pays sont ainsi en cours depuis le mois de novembre afin de trouver la meilleure solution de financement de ce chantier hors normes (880 MF au global).

Le remplacement effectif de la longueur de conduite forcée est planifié sur 2026.

Aussi, sur la conduite forcée de Vaihiria 3, ont été réalisés :

- la construction de l'abri de la vanne de survitesse ;

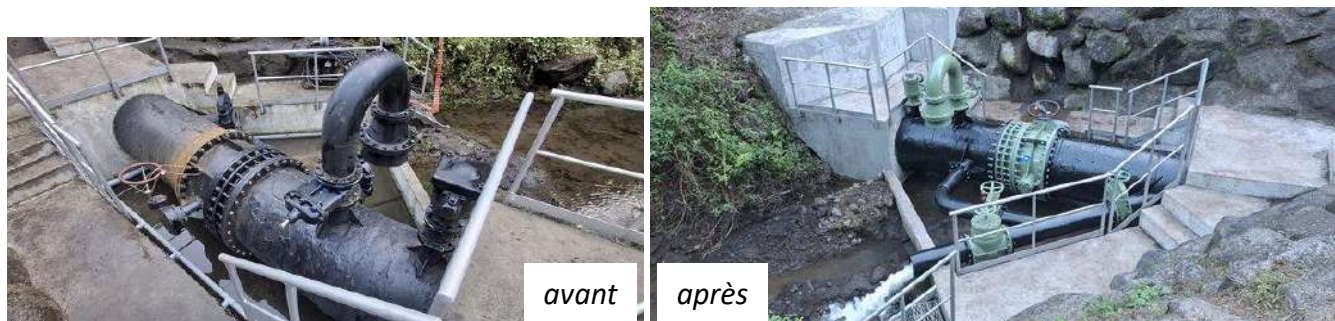


- et la réparation en milieu d'année d'une fuite sur la conduite forcée, 40 m en amont du pont des fuites du Lac.



Conduite forcée – Autre

Le renouvellement du système de vanne de tête de la conduite forcée de Vaihiria 1 a été effectué (24 MF).



5.5 Dépenses de renouvellement

Les dépenses de renouvellement portent sur l'ensemble des ouvrages immobilisés de la concession, exception faite des conduites forcées, à savoir :

- Bâtiments ;
- Turbines ;
- Electricité de puissance ;
- Electricité de commande ;
- Composants renouvelables associés aux barrages ;
- Appendice ;
- Ponts.

Il est important de prendre en considération que les travaux sont et seront réalisés en fonction :

- De la pluviométrie, de sorte à limiter les pertes de productible ;
- De la capacité de l'entreprise à étudier, puis mettre en œuvre et/ou suivre les travaux ;
- De la capacité des prestataires et des sous-traitants locaux.

5.5.1 Le besoin de renouvellement

Il a été soumis au concédant, dans le cadre de la loi de Pays n°2018-34, par courrier du 25 avril 2019.

Il a été revu dans le cadre d'un compte d'exploitation prévisionnel établi en 2022.

	Plan du 25/04/2019 période 2018 à 2035	Revision 2022 période 2022 à 2035
	638 542 962	638 542 962
réajustement 2019		164 461 212
réajustement 2022 (CEP)		703 044 414
réajustement 2023		1 406 201
plan actualisé	638 542 962	1 507 454 789
réalisé 2018		-
réalisé 2019		25 072 965
réalisé 2020		-
réalisé 2021		51 045 253
réalisé 2022		-
réalisé 2023		32 705 751
réalisé 2024		-
réalisé 2025		276 324
réalisé cumul		- 109 100 293
reste à faire au 31/12/2025	638 542 962	1 398 354 496

Total Renouvellement	plan actualisé
Pièces sécurité	-
Bâtiment	83 405 267
Turbine	425 484 099
Elec de Puissance	171 358 375
Elec de Commande	78 833 110
Telecom	135 862 374
Barrage & composants associés	449 706 275
Pistes & Ponts	53 704 996
Appendice	-
Autre composant	
	1 398 354 496

5.5.2 Le réalisé de l'année

Les travaux de renouvellement de la vanne de pied de la turbine de la centrale Vaihira 1 ont été réalisés (35 MF).



5.5.3 Le plan de renouvellement

Il a été revu dans le cadre d'un compte d'exploitation prévisionnel établi en 2022.

KXPF	2 025	2 026	2 027	2 028	2 029	2 030	2 031	2 032	Total
Pièces sécurité	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Bâtiment	38 182	18 012	8 660	18 312	-	-	255	259	83 682
Turbine	79 834	151 251	132 197	38 956	-	-	-	22 970	425 208
Elec de Puissance	114 283	11 204	-	-	-	-	4 526	41 346	171 358
Elec de Commande	21 715	15 405	-	-	11 716	20 810	-	9 188	78 833
Telecom	99 237	-	-	36 625	-	-	-	-	135 862
Barrage & composants	39 662	7 110	402 934	-	-	-	-	-	449 706
Pistes & Ponts	53 705	-	-	-	-	-	-	-	53 705
Appendice	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autre composant	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total Renouvellement	446 619	202 982	543 791	93 893	11 716	20 810	4 781	73 763	1 398 354

Pour les années à venir (2026 à 2028), les dépenses de renouvellement suivantes sont prévues :

- le firewall de cybersécurité des centrales de Vaihiria (2026) ;
- le transformateur de la centrale Vaihiria 1 (2026) ;
- le système de pompe à vide de la conduite forcée Vaihiria 3 (2026) ;
- les câbles de télécommande entre Vaihiri2 et Vaihiria 3 (2026) ;
- la vanne de vidange et la réhabilitation du barrage Vaihiria 2 (2028).

5.5.4 La dotation de l'exercice

Elle s'obtient en divisant le reste à doter par le nombre d'années résiduelles de la concession.

Le calcul du reste à doter figure au point 5.7 Méthode relative aux charges calculées § 5.7.3 détails des calculs, il correspond au besoin de renouvellement au 31 décembre N-1, réajusté le cas échéant, diminué de l'indemnité de fin de concession et des dotations déjà comptabilisés.

La dotation de l'exercice s'élève à **38 905 599 XPF**.

5.6 Dépenses de 1^{er} établissement

5.6.1 Le réalisé de l'exercice

	V0	IFC
2022	30 310 356	23 783 818
2023	-	-
2024	-	-
2025	3 003 348	1 907 085
Total	30 310 356	23 783 818

Les travaux de calfeutrement anti-incendie des centrales Vaihiria 1 et 2, initiés en 2024, ont été immobilisés cette année.

5.6.2 Le programme prévisionnel d'investissement

Le plan de confortement des ouvrages a été revu dans le cadre d'un compte d'exploitation prévisionnel établi en 2022.

Les travaux sont réalisés en fonction :

- de la pluviométrie de sorte à limiter les pertes de productible
- de la capacité des sous-traitants locaux
- de la capacité de l'entreprise à étudier et suivre les travaux

plan de confortement	V0	IFC prev
2023	141 827 642	98 574 041
2024	133 498 273	99 005 633
2025	135 500 747	103 673 447
2027	54 125 442	43 300 353
Total	464 952 102	344 553 475

Pour les années à venir (2026 à 2028), les dépenses de 1^{er} établissement suivantes sont prévues :

- les barrières de sécurité sur les pistes (2026).

Il n'est pas prévu pour le moment d'opérations de 1^{er} établissement en 2027 et 2028, sauf la part améliorante de la réhabilitation du barrage de Vaihiria 2.

5.7 Méthode relative aux charges calculées

5.7.1 Contexte

En matière de délégation de services public, le provisionnement des coûts futurs de renouvellement est une obligation, cette dernière est définie aux articles 7 et 24 de la concession :

- « Le concessionnaire est tenu d'établir, d'exploiter, d'entretenir et de renouveler à ses frais les ouvrages faisant partie de la concession, de manière qu'ils soient maintenus en bon état de service » ;
- « Le concessionnaire sera tenu de remettre à l'autorité concédante tous les ouvrages et le matériel de la concession en bon état d'entretien ».

La méthode de comptabilisation de cette obligation issue du guide comptable des entreprises concessionnaires de 1975 a pour but de sécuriser le maintien au niveau exigé par le service public du potentiel productif des installations concédées ; à cette fin, et par la combinaison des amortissements de caducité, amortissements techniques et provisions pour renouvellement, le concessionnaire doit mettre de côté les ressources financières nécessaires au financement des renouvellements.

Outre sa difficulté de compréhension pour des non professionnels, cette méthode a pour inconvénient :

- d'alourdir les charges de début de concession et d'alléger celles de fin de concession,
- de générer dans les comptes de la concession et à chaque révision des plans de renouvellement, des impacts « one shot » importants,
- de ne pas donner une vision économique de la rentabilité du contrat sur la période considérée,
- de ne pas être adapté à l'approche par composant des réseaux laquelle est une obligation nouvelle en Polynésie, non applicable en métropole en raison des exclusions du règlement CRC n°2004-06 et notamment celle en faveur des contrats de délégation de service public.

Les arrêtés 2099 et 2100 du 17 décembre 2015 relatifs à la comptabilité appropriée, donnent pour obligation au concessionnaire de présenter ses comptes de manière économique et à cette fin §218-3 d'opérer tous retraitements susceptibles de satisfaire à une présentation économique des coûts de la ou des activités.

Sont directement visés par ces arrêtés §218-9, les charges de renouvellements.

§ 218-10 - L'opérateur justifie de sa charge économique de renouvellement en présentant annuellement sa méthode de valorisation de la charge économique de renouvellement ainsi qu'un programme de renouvellement des actifs considérés par l'opérateur comme renouvelables.

Cette méthode est conforme au point 218-6 de l'arrêté 725 CM du 21 mai 2024.

5.7.2 Méthode économique des charges calculées

Pour répondre à cette obligation, le concessionnaire a mis en place au 1^{er} janvier 2017 et de manière prospective une méthode de comptabilisation « susceptibles de satisfaire à une présentation économique des coûts de la ou des activités » de la concession :

- elle consiste à « amortir » sur la durée résiduelle de la concession à la fois la valeur non amortie des biens gérés et de « provisionner » sur la même durée ses coûts prévisionnels de renouvellement ;
- elle permet pour un patrimoine géré constant, d'avoir une charge globale d'amortissement constante sur toute la durée de la concession.

Amortissement technique des biens au bilan

La base amortissable est composée du montant brut des immobilisations figurant au bilan duquel est déduit la part financée par les tiers ou le concédant, l'indemnité de fin de concession et des dotations déjà comptabilisées.

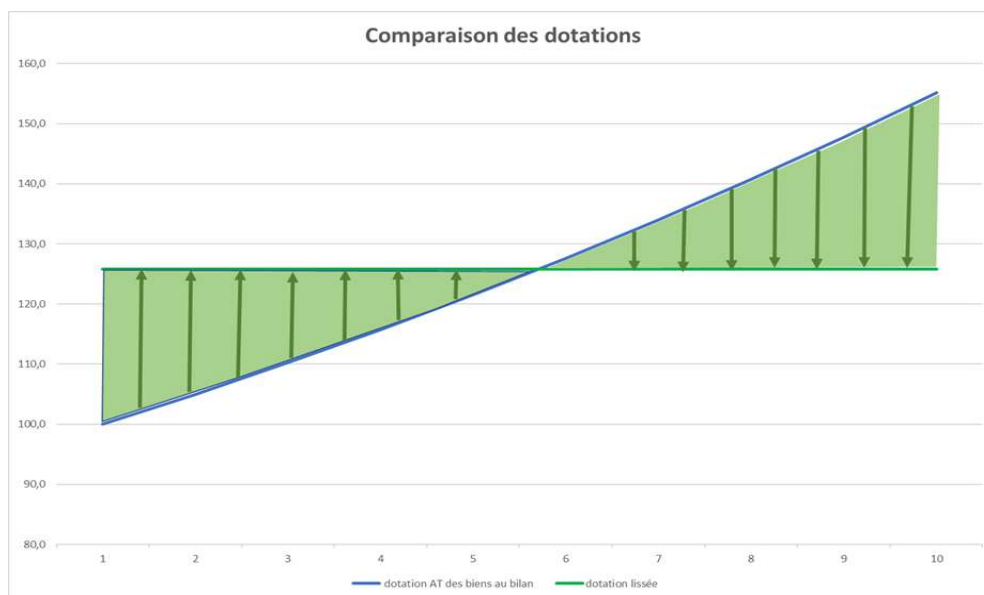
La dotation de l'exercice est obtenue en divisant ce reste à amortir sur la durée résiduelle de la concession.

A patrimoine inchangé la valeur brute des biens au bilan et les dotations aux amortissements s'y rapportant augmentent chaque année en raison des surcoûts de renouvellement.

Dotation/reprise de lissage

Afin d'obtenir des dotations identiques sur la durée de la concession, il est fait recours à des dotations/reprises de lissage avec pour contrepartie un compte « Actif/Passif de renouvellement ».

Les dotations/reprises de lissage (flèches vertes) sont calculées par différence entre la dotation de l'exercice à l'amortissement des biens figurant au bilan et la moyenne sur la durée résiduelle de la concession des mêmes dotations.



La courbe bleu ascendante représente les dotations à l'amortissement technique des biens au bilan. Les flèches vertes représentent les dotations/reprises de lissage.

La droite verte horizontale représente la dotation résultante lissée. La surface verte représente « l'actif/passif » de renouvellement.

A la mise en application de cette méthode, toutes les dotations antérieures au renouvellement (AT/PR) ont été transféré dans « l'actif/passif de renouvellement ».

En fin de concession cet « actif/passif de renouvellement » sera à zéro, le cumul des dotations étant par construction égal au cumul des reprises.



5.7.3 Détail des calculs

Traitement de l'existant y/c renouvellement	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Amortissement des biens au bilan									
VO Ouverture	1 448 467 853	1 407 945 625	1 407 945 625	1 416 183 364	1 416 183 364	1 467 228 617	1 467 228 617	1 483 071 022	1 483 071 022
acquisitions	13 139 877	-	25 072 965	-	51 045 253	-	32 705 751	-	276 324
Sortie d'immo	- 53 662 105	-	- 16 835 226	-	-	-	- 16 863 346	-	-
VO Clôture	1 407 945 625	1 407 945 625	1 416 183 364	1 416 183 364	1 467 228 617	1 467 228 617	1 483 071 022	1 483 071 022	1 483 347 346
- IFC biens au bilan clôture	- 161 505 685	- 162 379 405	- 162 374 964	- 202 330 137	- 222 757 183	- 120 698 414	- 229 536 851	- 229 536 851	- 229 536 851
- IFC biens améliorants	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- IFC Prévis. sur renouvellement	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Base amortissable	(A) 1 246 439 940	1 245 566 220	1 253 808 400	1 213 853 227	1 244 471 434	1 346 530 203	1 253 534 171	1 253 534 171	1 253 810 495
cumul doté à l'ouverture	(B) 816 824 882	839 436 201	1 023 340 018	1 036 896 981	981 865 499	999 372 561	1 016 879 623	1 019 517 654	1 039 019 030
sortie AT sur sortie immo	(C) -	-	-	70 497 331	-	-	16 863 346	-	-
Provisions antérieures à l'IFC	(D) -	170 831 687	-	-	-	-	-	-	-
reste à amortir	(A) - (B) - (C) - (D) 429 615 058	235 298 332	230 468 382	247 453 577	262 605 935	347 157 642	253 517 894	234 016 517	214 791 465
nb années restantes	19	18	17	16	15	14	13	12	11
dotation exercice A	(E) 22 611 319	13 072 130	13 556 964	15 465 849	17 507 062	17 507 062	19 501 376	19 501 376	19 526 497
dotations cumulées	B) + (C) + (D) + (E) 839 436 201	1 023 340 018	1 036 896 981	981 865 499	999 372 561	1 016 879 623	1 019 517 654	1 039 019 030	1 058 545 527
Mécanisme de lissage des AT									
Actif/Passif de renouvellement ouverture	-	15 991 087	31 451 595	51 896 889	72 203 666	88 416 739	129 853 855	169 410 535	208 967 215
dotations/reprises B	15 991 087	15 460 508	20 445 295	20 306 777	16 213 073	41 437 116	39 556 680	39 556 680	38 905 599
Actif/Passif de renouvellement clôture	15 991 087	31 451 595	51 896 889	72 203 666	88 416 739	129 853 855	169 410 535	208 967 215	247 872 814
dotation économique A+B	38 602 406	28 532 638	34 002 258	35 772 626	33 720 135	58 944 178	59 058 056	59 058 056	58 432 096
Moyenne des dotations									
Ecart sur moyenne	- 13 526 194	- 23 595 963	- 18 126 342	- 16 355 975	- 18 408 465	- 6 815 578	- 6 929 456	- 6 929 456	- 6 303 495
Ecart sur moyenne cumulé	- 13 526 194	- 37 122 157	- 55 248 499	- 71 604 474	- 90 012 939	- 83 197 361	- 76 267 905	- 69 338 449	- 63 034 954
Traitement de l'améliorant									
VO Ouverture	-	-	0	0	0	17 711 000	48 021 356	48 021 356	48 021 356
acquisitions financement concession	-	-	-	-	17 711 000	30 310 356	-	-	3 003 348
acquisitions autres financement Tiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-
VO Clôture	-	-	-	-	17 711 000	48 021 356	48 021 356	48 021 356	51 024 704
Financements tiers cumul	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- IFC améliorant exercice	-	-	-	-	-	(23 783 818)	(0)	-	(1 907 085)
- IFC biens au bilan cumulé	-	-	-	-	-	(23 783 818)	(23 783 818)	(23 783 818)	(25 690 903)
0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
base amortissable	-	-	-	-	17 711 000	24 237 538	24 237 538	24 237 538	25 333 801
cumul doté à l'ouverture	0	-	-	-	-	1 180 733	2 827 648	4 474 563	6 121 477
reste à amortir	-	-	-	-	17 711 000	23 056 805	21 409 890	19 762 975	19 212 324
nb années restantes	19	18	17	16	15	14	13	12	11
dotation exercice	-	-	-	-	1 180 733	1 646 915	1 646 915	1 646 915	1 746 575
dotations cumulées	-	-	-	-	1 180 733	2 827 648	4 474 563	6 121 477	7 868 052
Vo - fin tiers - IFC - dotations	-	-	-	-	16 530 267	21 409 890	19 762 975	18 116 061	17 465 749
Reprise lissée caducité art LP4									
caducité cpt 229 ouverture	(A) 537 075 666	508 808 526	480 541 385	452 274 245	424 007 105	395 739 964	367 472 824	339 205 684	310 938 543
reprise lissée	(B) (28 267 140)	(28 267 140)	(28 267 140)	(28 267 140)	(28 267 140)	(28 267 140)	(28 267 140)	(28 267 140)	(28 267 140)
caducité cpt 229 clôture	(A) + (B) 508 808 526	480 541 385	452 274 245	424 007 105	395 739 964	367 472 824	339 205 684	310 938 543	282 671 403
Impact exercice (-) = produit	10 335 265	265 497	5 735 118	7 505 485	6 633 728	32 323 952	32 437 831	32 437 831	31 911 530



Traitement de l'existant y/c renouvellement	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
Amortissement des biens au bilan										
VO Ouverture	1 483 347 346	1 990 338 818	2 119 834 363	2 138 921 393	2 140 542 034	2 143 420 697	2 144 344 907	2 159 825 297	1 819 814 922	1 819 814 922
acquisitions	649 600 601	543 791 204	93 892 880	11 715 523	20 809 698	4 781 428	73 763 162	-	-	-
Sortie d'immo	- 142 609 129	- 414 295 659	- 74 805 850	- 10 094 882	- 17 931 034	- 3 857 218	- 58 282 773	- 340 010 375	-	-
VO Clôture	1 990 338 818	2 119 834 363	2 138 921 393	2 140 542 034	2 143 420 697	2 144 344 907	2 159 825 297	1 819 814 922	1 819 814 922	1 819 814 922
- IFC biens au bilan clôture	- 577 716 559	- 867 289 494	- 913 364 706	- 918 050 915	- 928 455 764	- 931 825 974	- 990 962 545	- 990 962 545	- 990 962 545	- 990 962 545
- IFC biens améliorants										
- IFC Prévis. sur renouvellement	- 348 179 708	- 289 572 935	- 46 075 212	- 4 686 209	- 10 404 849	- 3 370 211	- 59 136 571			-
Base amortissable	(A) 1 412 622 259	1 252 544 869	1 225 556 687	1 222 491 119	1 214 964 933	1 212 518 933	1 168 862 752	828 852 377	828 852 377	828 852 377
cumul doté à l'ouverture	(B) 1 058 545 527	965 604 984	629 224 385	638 310 805	713 112 379	781 811 943	864 867 567	897 154 284	647 713 398	738 282 888
sortie AT sur sortie immo	(C) - 142 609 129	- 414 295 659	- 74 805 850	- 10 094 882	- 17 931 034	- 3 857 218	- 58 282 773	- 340 010 375	-	-
Provisions antérieures à l'IFC	(D)									
reste à amortir	(A) - (B) - (C) - (D)	496 685 861	701 235 544	671 138 152	594 275 196	519 783 589	434 564 208	362 277 958	271 708 469	181 138 979
nb années restantes		10	9	8	7	6	5	4	3	2
dotation exercice A	(E)	49 668 586	77 915 060	83 892 269	84 896 457	86 630 598	86 912 842	90 569 490	90 569 490	90 569 490
dotations cumulées	B) + (C) + (D) + (E)	965 604 984	629 224 385	638 310 805	713 112 379	781 811 943	864 867 567	897 154 284	647 713 398	738 282 888
Mécanisme de lissage des AT										
Actif/Passif de renouvellement ouverture	247 872 814	256 636 323	237 153 359	211 693 185	185 228 824	157 030 322	128 549 576	96 412 182	64 274 788	32 137 394
dotations/reprises B	8 763 510	- 19 482 965	- 25 460 173	- 26 464 361	- 28 198 502	- 28 480 746	- 32 137 394	- 32 137 394	- 32 137 394	- 32 137 394
Actif/Passif de renouvellement clôture	256 636 323	237 153 359	211 693 185	185 228 824	157 030 322	128 549 576	96 412 182	64 274 788	32 137 394	0
dotation économique A+B	58 432 096	58 432 096	58 432 096	58 432 096	58 432 096	58 432 096	58 432 096	58 432 096	58 432 096	58 432 096
Moyenne des dotations										
Ecart sur moyenne	6 303 495	6 303 495	6 303 495	6 303 495	6 303 495	6 303 495	6 303 495	6 303 495	6 303 495	6 303 495
Ecart sur moyenne cumulé	- 56 731 458	- 50 427 963	- 44 124 468	- 37 820 972	- 31 517 477	- 25 213 981	- 18 910 486	- 12 606 991	- 6 303 495	-
Traitement de l'améliorant										
VO Ouverture	51 024 704	461 851 365	515 976 806	515 976 806	515 976 806	515 976 806	515 976 806	515 976 806	515 976 806	515 976 806
acquisitions financement concession	410 826 661	54 125 442	0	0	0	0	0	0	0	0
acquisitions autres financement Tiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
VO Clôture	461 851 365	515 976 806	515 976 806	515 976 806	515 976 806	515 976 806	515 976 806	515 976 806	515 976 806	515 976 806
Financements tiers cumul	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- IFC améliorant exercice	(301 253 122)	(43 300 353)	-	-	-	-	-	-	-	-
- IFC biens au bilan cumulé	(326 944 025)	(370 244 378)	(370 244 378)	(370 244 378)	(370 244 378)	(370 244 378)	(370 244 378)	(370 244 378)	(370 244 378)	(370 244 378)
	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
base amortissable	134 907 340	145 732 429	145 732 429	145 732 429	145 732 429	145 732 429	145 732 429	145 732 429	145 732 429	145 732 429
cumul doté à l'ouverture	7 868 052	20 571 981	34 478 697	48 385 414	62 292 130	76 198 847	90 105 563	104 012 279	117 918 996	131 825 712
reste à amortir	127 039 288	125 160 448	111 253 731	97 347 015	83 440 298	69 533 582	55 626 866	41 720 149	27 813 433	13 906 716
nb années restantes	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1
dotation exercice	12 703 929	13 906 716	13 906 716	13 906 716	13 906 716	13 906 716	13 906 716	13 906 716	13 906 716	13 906 716
dotations cumulées	20 571 981	34 478 697	48 385 414	62 292 130	76 198 847	90 105 563	104 012 279	117 918 996	131 825 712	145 732 429
Vo - fin tiers - IFC - dotations	114 335 359	111 253 731	97 347 015	83 440 298	69 533 582	55 626 866	41 720 149	27 813 433	13 906 716	-
Reprise lissée caducité art LP4										
caducité cpt 229 ouverture	(A)	282 671 403	254 404 263	226 137 123	197 869 982	169 602 842	141 335 702	113 068 561	84 801 421	56 534 281
reprise lissée	(B)	(28 267 140)	(28 267 140)	(28 267 140)	(28 267 140)	(28 267 140)	(28 267 140)	(28 267 140)	(28 267 140)	(28 267 140)
caducité cpt 229 clôture	(A) + (B)	254 404 263	226 137 123	197 869 982	169 602 842	141 335 702	113 068 561	84 801 421	56 534 281	28 267 140
Impact exercice (-) = produit	42 868 884	44 071 672	44 071 672	44 071 672	44 071 672	44 071 672	44 071 672	44 071 672	44 071 672	44 071 672

5.8 Indemnités de fin de concession

Au terme de la concession, il sera attribué au concessionnaire une indemnité correspondant à la valeur non amortie des ouvrages figurant au bilan de la concession, pour autant que le concessionnaire ait contribué au financement de ces ouvrages et dans la proportion de sa participation à leur financement. Par exception, les terrains sur lesquels reposent les ouvrages seront remis gratuitement au concédant en fin de concession, et seront de ce fait soumis à un amortissement de caducité linéaire.

	IFC sur biens existants au bilan au 31/12/2025 et non renouvelables	IFC prévisionnelle sur biens à renouveler (plan 2022)	IFC prévisionnelle sur améliorant plan confortement	Total IFC prévisionnelle
APPENDICE	17 168 872	-		17 168 872
BATIMENT	11 386 307	42 342 228		53 728 535
CONDUITE	67 371 102			67 371 102
ELEC DE COMMANDE	4 598 589	32 124 164		36 722 753
ELEC DE PUISSANCE	3 386 132	95 997 588		99 383 720
ELECTRONIQUE	-	70 529 960		70 529 960
ETANCHEITE	-			-
GROS ŒUVRE	67 465 726	215 794 705	344 553 475	627 813 906
PISTE	37 729 081	36 250 872		73 979 953
PONT	9 951 177			9 951 177
RESEAUX	20 427 046			20 427 046
TERRAIN	-			-
TURBINE	15 743 722	268 386 176		284 129 898
TOTAL	255 227 754	761 425 694	344 553 475	1 361 206 922



6 - ENGAGEMENTS NECESSAIRES A LA CONTINUITE DU SERVICE PUBLIC

1. Convention de gestion déléguée avec la société Electricité de Tahiti (EDT)
2. Convention de fourniture d'hydroélectricité
3. Convention de prestation de conduite
4. Convention d'assistance administrative

ETATS DES ENGAGEMENTS A INCIDENCE FINANCIERE

1- Convention de gestion déléguée avec la société Electricité de Tahiti (EDT)

Une convention de gestion déléguée pour l'exploitation, la conduite et la maintenance des ouvrages de production hydroélectrique a été conclue entre MARAMA NUI et EDT en 2006.

Dans ce cadre, la société EDT a repris l'intégralité du personnel de la société MARAMA NUI, elle s'engage à maintenir les ouvrages confiés en parfait état de fonctionnement et à en assurer une gestion optimale sur la base d'un programme de maintenance et d'un programme à moyen terme de modernisation et de renouvellement prédéfinis et révisables d'accord des parties.

A la demande de MARAMA NUI, les conditions de rémunération de cette prestation sont passées en 2011 d'un mode forfaitaire à une refacturation au franc le franc des dépenses effectivement supportées par l'exploitant délégué. Depuis le 1^{er} janvier 2018 un second avenant a mis en place une rémunération de la prestation fournie à hauteur de 2% des dépenses gérées.

Seuls les gros travaux dont la maîtrise d'œuvre est confiée à l'exploitant délégué sont refacturés avec l'application sur les coûts directs d'un coefficient destiné à couvrir les charges indirectes de production ainsi que les frais généraux du concessionnaire.

Un avenant 3 à cette convention, lui donnant une durée fixe de 10 ans, avec préavis de résiliation de 6 mois, a été signé le 19 juin 2021, avec effet au 1^{er} janvier 2020.

2- Convention de fourniture d'hydroélectricité

Le contrat de fourniture d'hydroélectricité, signé le 30 novembre 2000 avec la société EDT, s'est poursuivi. Le tarif unique de 12,06 F/kWh a néanmoins été remplacé, au 1^{er} mars 2016, par des tarifs différenciés par concessions.

Un avenant à cette convention, lui donnant une durée fixe de 10 ans, avec préavis de résiliation de 6 mois, a été signé le 19 juin 2021, avec effet au 1^{er} janvier 2020.

3- Convention de prestation de conduite

Le 1^{er} avril 2017, une convention de prestation d'assistance à la conduite des ouvrages de MARAMA NUI a été conclue avec EDT. Cette convention permet de déléguer à EDT les missions de conduite desdits ouvrages, en dehors des heures ouvrables. La conduite est ainsi assurée 24/24h, 7/7j.

4- Convention d'assistance administrative

Depuis le 1^{er} mars 2001, MARAMA NUI bénéficie de l'assistance d'EDT en matière administrative et financière, comptable, paye et ressources humaines, juridique, informatique et technique.... EDT met à disposition de MARAMA NUI les moyens humains et matériels lui permettant de fournir une assistance de qualité correspondant à la taille et aux besoins de la société.

L'assistance administrative fournie à MARAMA NUI I concerne l'ensemble des tâches habituelles ou exceptionnelles que peut avoir à accomplir le service administratif d'une entreprise de la taille de cette société, tant dans son activité interne que dans ses rapports avec les tiers.

Les conditions de rémunération de cette assistance sont effectuées sur la base des coûts réellement engagés :



- Le coût de fonctionnement des services concernés constitués des frais de personnel majorés de 20% pour tenir compte des charges accessoires (locaux, téléphone, fournitures, amortissement du matériel...) sont pris en compte au prorata du temps passé,
- Les débours à savoir consultations juridiques ou autres sous-traitants sont refacturés au franc le franc